



# ● RAPPORT D'ACTIVITÉ

**2021**

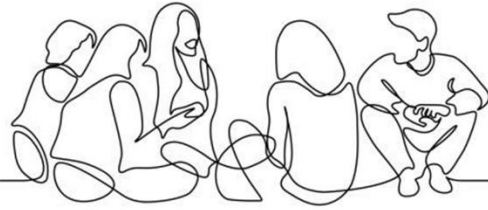


Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

## **SIEGE SOCIAL**

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : [siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)

Siège Social - 12bis bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - [www.advsea.fr](http://www.advsea.fr)



## SOMMAIRE

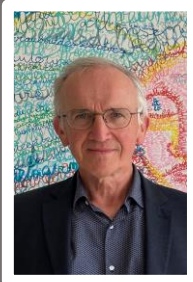
<b>I-</b>	<b>RAPPORT MORAL .....</b>	<b>4</b>
<b>II-</b>	<b>ACTIVITÉ 2021 DE L'ADVSEA.....</b>	<b>6</b>
	II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF.....	7
	II-1.1. La Gouvernance associative.....	9
	II-1.2. Les instances de travail.....	11
	II-1.3. Les Ressources humaines.....	12
	II-1.4. La Direction financière.....	15
	II.2. PERSPECTIVES 2022.....	16
<b>III-</b>	<b>ACTIVITÉ DES STRUCTURES .....</b>	<b>17</b>
	III.1. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES, SYNTHÈSE 2021.....	18
	III.2. SIE .....	23
	III.3. AEMO .....	26
	III.4. AGBF .....	29
	III.5. MJPM .....	31
	III.6. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ .....	33
	III.7. SAPSAD .....	37
	III.8. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS .....	39
	III.9. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU .....	40
	III.10. MECS LA VERDIÈRE .....	45
	III.11. MECS LES SOURCES.....	48
	III.12. SPST.....	54
<b>IV-</b>	<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>56</b>

# I- RAPPORT MORAL

**Aimé MONTAL**  
Président de l'ADVSEA



**Jean-Yves CHEMIN**  
Président de l'ADVSEA



L'année 2021 a à nouveau été touchée par la crise sanitaire, toutefois elle n'a pas été la seule à éprouver l'Association.

En effet, l'ADVSEA, engagée dans un partenariat associatif sous forme de mandat de gestion, a dû mettre fin au projet de « fiançailles » qui avait été entendu en fin d'année 2020 ; annonce qui a mené notre partenaire d'alors, à rompre prestement le mandat en cours. Le mariage n'aura pas lieu...

Notre belle Association s'est ainsi retrouvée sans capitaine mais a réussi à maintenir le cap durant toute cette éprouvante année grâce à un conseil d'administration investi, porté par son Président aux côtés de son équipe au Siège, sur le pont tout au long de la tempête et à tous les salariés qui ont maintenu leur activité et actions. Le bateau n'a pas coulé, pourrions-nous dire et son capitaine a tenu la barre, son équipage solide et en soutien !

La tempête demeurant sur le plan sanitaire, n'a pas été favorable à une quelconque amélioration, ne facilitant pas le voyage... toutefois, les nouveaux recrutements qui ont rejoint le navire, ont permis d'accroître la force jamais éteinte de l'Association.

Des projets multiples et de belles actions ont vu le jour. De grandes rencontres aussi, comme celle d'avec Gautier Arnaud-Melchiorre missionné par le secrétaire d'État Adrien Taquet chargé de l'Enfance et des Familles auprès du ministère des solidarités, dans le cadre de l'écriture du rapport sur la protection de l'enfance, venu rencontrer les enfants du Moulin du Vaisseau, afin de recueillir leur parole d'enfants protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Et ce jusqu'à les inviter dans les locaux du ministère de la santé pour témoigner individuellement de leurs contributions, certains au travers de propositions, d'autres en témoignant de leur expérience personnelle. Certains professionnels ont également été entendus..

Cette année fut aussi celle du développement malgré, beaucoup de contraintes ; le SIE a répondu à un appel à projet dans le cadre d'une augmentation de mesures avec une réponse positive en fin d'année, le Sapsad a fait l'acquisition d'une nouvelle maison à Carpentras du fait de son augmentation d'activité... Les projets de service et d'établissement de la MECS la Verdière, du service de Placement familial mais aussi des MJPM (Mesure Judiciaire pour la Protection des Majeurs) ont été finalisés, présentés en Conseil d'administration, validés et adressés à nos autorités de contrôle.

2021 fut aussi mouvementée par des départs, des recrutements... de salariés, mais aussi d'administrateurs, deux départs pour trois arrivées... Mais c'est en fin d'année que le changement fut notable ! Et c'est pour partager cet événement que la plume ne sera pas pour ces prochaines lignes celle du Président...

-  
En effet, après 40 années comme administrateur et 25 comme Président, Aimé Montal, après une longue carrière forte d'une implication évidente, a passé le relais à Jean-Yves Chemin, certain de son engagement.

M. Chemin, ingénieur INSA Lyon, retraité ayant exercé pour Eiffage Construction, a rejoint le Conseil d'administration de l'ADVSEA en avril 2021. Avec Aimé Montal comme professeur, la leçon fut vite retenue et la tâche acquise, dixit le personnel ayant évolué aux côtés de cet orateur bien connu de tous. Ainsi, c'est le 17 décembre 2021, que le Conseil d'administration a validé la candidature de Jean-Yves Chemin et la démission d'Aimé Montal, qui a accepté la fonction de vice-président.

Lorsque l'Association a été présentée à M. Chemin, c'est sans hésiter qu'il a accepté de s'engager. Son « chemin » est déjà bien entamé et n'est pas de santé ! Mais notre nouveau Président a déjà su nous

montrer à quel point il était bon marcheur et nous souhaitons que la route soit encore longue à ses côtés !

### **La plume revenant à Aimé Montal...**

Cette Assemblée Générale est ainsi pour moi l'occasion de vous dire qu'après 25 ans à la Présidence de cette belle Association, je sais que je laisse l'ADVSEA aux mains d'un Président à la hauteur de la mission. Et comme je l'avais anticipé l'an dernier, je lui souhaite la même collaboration qu'on m'a accordée et suis assuré qu'avec l'équipe qui l'entoure, il connaîtra un réel succès.

Je quitte la présidence à la fin de cette année 2021, mais ne quitte pas notre belle Association, il est encore trop tôt pour cesser d'apporter, en toute humilité, mais le temps lui le confirme, mon expérience et mon savoir.

Je suis heureux de passer le relai de cette belle fonction, car si je peux aujourd'hui partager mon savoir avec vous, je dois avouer que l'ADVSEA a été pour moi plus qu'une enseignante, une maîtresse, celle qui a occupé bien des soirées, remplissant mon esprit, empiétant, dans le plus beau sens du terme, sur ma vie personnelle... Quelle ardeur... la tâche ne fut pas aisée, mais je la revivrais de manière identique, tant l'aventure fut extraordinaire et enrichissante !

En terminant, je voudrais remercier mes amis, collègues, administrateurs tellement engagés, œuvrant à mes côtés et mon équipe du Siège avec des collaborations presque du même âge que celui de mon mandat, c'est révélateur d'une belle entente et de beaux partages !

Que souhaiter à notre nouveau Président ?

Et bien je lui souhaite la plus grande réussite et surtout d'aimer l'ADVSEA autant que moi je l'ai aimée... et je pense pouvoir oser dire que j'ai déjà vu naître cet amour en lui...

Je ne vous quitte pas, fier d'honorer mon nouveau mandat de Vice-président du Conseil d'Administration, heureux de voguer encore avec vous, ensemble sur le même bateau.

Des mots de fin sur une note d'amour, mais comme dirait William Arthur Ward, écrivain américain et capitaine connu pour ses proverbes, pensées et citations « Ressentir de la gratitude et ne pas l'exprimer, c'est comme emballer un cadeau et ne pas le donner. »

Avec un immense remerciement à tous, administrateurs, personnel du siège, des structures, partenaires, je vous souhaite le meilleur des avenir !

Bonne assemblée générale à tous.

**Aimé MONTAL**

## II- ACTIVITÉ 2021 DE L'ADVSEA

### ➤ Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1955 « La Sauvane » et

sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, puis la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège. L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance.

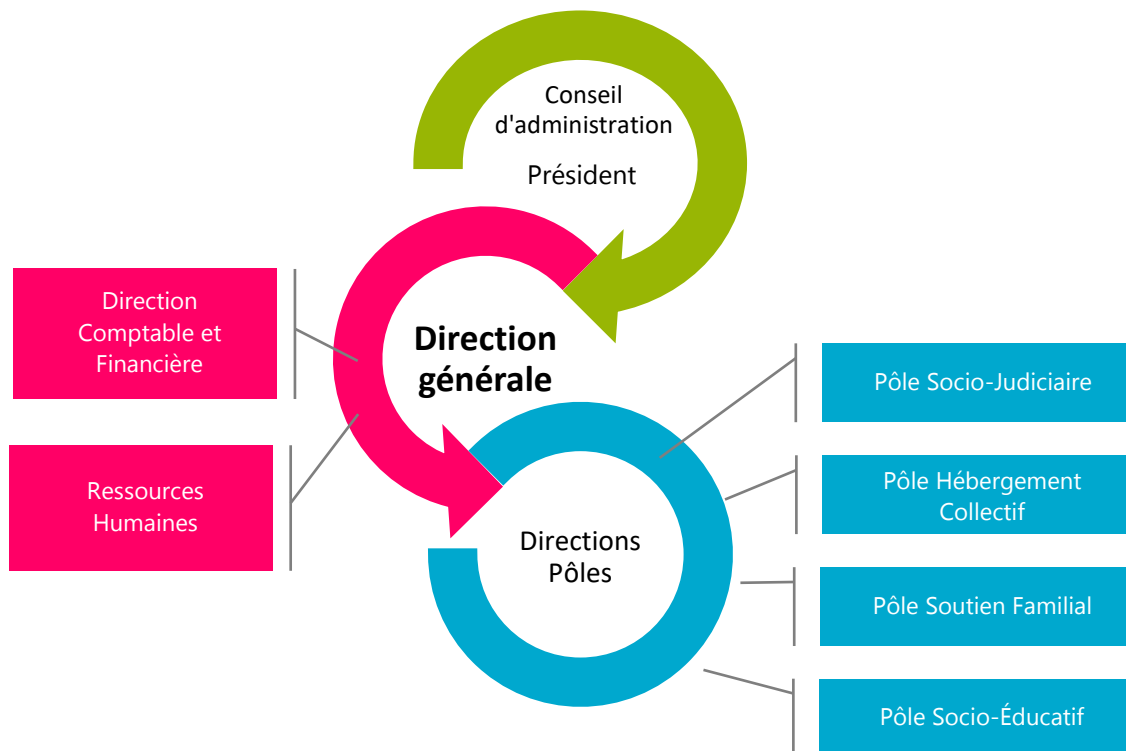
Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association, après la création du Siège en 1963 :

- le service d'AEMO en 1965,

Création : 18 juin 1936

- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014,
- la Médiation familiale en 2021.

### ➤ Organigramme général



## II.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF



ADVSEA Siège social  
12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON  
[siege@advsea84.asso.fr](mailto:siege@advsea84.asso.fr)  
04 90 80 63 80

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation :  
Conseil départemental

Dernière autorisation :  
23.12.2019

### ➤ Structure architecturale du Siège

Le siège est situé dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extramuros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire.

Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont

impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

### ➤ Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts. Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale. Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où

s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions. Il a donc une mission importante pour développer la vie sociale de l'Association en s'appuyant sur une culture d'entreprise qui passe par une politique de formation, d'information et communication, d'échanges sur les pratiques professionnelles en transversalité, en développant des réseaux locaux en partenariat. Le Siège social et administratif est donc chargé du plan stratégique de

développement associatif en référence aux orientations prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Les modes opératoires s'inscrivent dans cinq domaines :

- gestion des ressources humaines,
- administratif et juridique,
- gestion financière et informatique,
- technique et pédagogique,
- information - communication - recherche.

### ➤ Missions du Siège social

Les missions du Siège social sont multiples :

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale

menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.

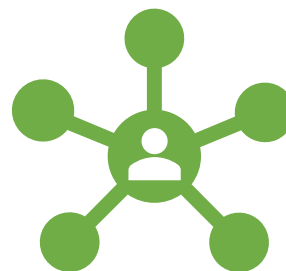
- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.

- Veiller à l'efficacité des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.

## ➤ Le siège en 2021

### Gouvernance, Direction générale

- Calendrier des instances 1<sup>er</sup> semestre 2021 : CA, AG, Codir, réunions siège
- Continuité du déploiement informatique
- Suivi des plans d'organisation du travail en lien avec les annonces gouvernementales / travail en distanciel
- Organisation de l'équipe de direction en lien avec le mandat de gestion
- Ouverture à 365 jours du Moulin du Vaisseau
- Nouvel organigramme de l'ADVSEA
- Création d'un poste de direction opérationnelle
- Rencontre par groupe du personnel de l'ADVSEA par le DG mandaté
- Acquisition d'une maison à Carpentras pour le Sapsad
- Accueil et cooptation d'un nouvel administrateur, Jean-Yves CHEMIN
- Annonce de la fin du mandat de gestion
- Bilans d'activité 2020 des structures
- Rapports d'activité 2020
- Projet de service de la Médiation familiale
- Mise en place de la commission de recrutement : DG, direction PSJ, direction Verdière
- Assemblée générale
- Accueil de Gautier ARNAUD-MELCHIORRE, étudiant en droit, missionné par le Secrétaire d'État, Adrien TAQUET, dans le cadre de la construction d'une charte de l'Enfance.
- Invitation d'enfants du Moulin du Vaisseau à prendre la parole à Paris en présence de Gautier ARNAUD-MELCHIORRE et d'Adrien TAQUET.
- Annonce du départ de la directrice de la MECS la Verdière/ directrice opérationnelle/ directrice du Pôle soutien familial
- Prise de fonction de la direction du Pôle soutien familial par Naïma ELHADOUCHI
- Départ à la retraite de la secrétaire de direction du service de Prévention spécialisée
- Recrutement du directeur de la MECS la Verdière, Cherif HARID
- Ouverture du service de Médiation familiale
- Validation du Projet d'établissement du Moulin du Vaisseau en CA de septembre
- Démission du Conseil d'administration de Jean-Pierre Ledoux et Dominique Ribas.
- Recrutement du directeur du Pôle socio-judiciaire, Mohamed TOUALA
- Validation du projet d'établissement de la MECS la Verdière
- Validation du projet de service du Placement familial spécialisé
- Présentation et validation de l'organigramme de transition
- Cooptation d'un nouvel administrateur, Kamel BENBOUGUERRA
- Réponse à un appel à projet SIE dans le cadre d'une augmentation de l'activité
- Recrutement de la directrice générale, Valérie HERVIEU (départ début 2022)
- Validation du projet de service du MJPM et de l'ensemble des outils loi 2002.2
- Cooptation d'un nouvel administrateur : Bruno DAL PALU
- Démission du président Aimé MONTAL
- **Élection du nouveau président, Jean-Yves CHEMIN**
- Cooptation d'Aimé MONTAL au poste de Vice-président
- Reprise des plans d'organisation du travail en lien avec les annonces gouvernementales et du travail en distanciel pour mise en place début 2022
- Information démission du directeur du service de Prévention spécialisée, effective au 14/02/2022





## II-1.1. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« La gouvernance associative est un ensemble de bons comportements permettant aux dirigeants d'organismes sans but lucratif de s'appuyer sur des organisations efficaces et lisibles pour exercer sereinement leur fonction. »

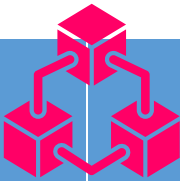
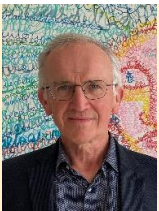










La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement.

La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.

Il n'est pas obligatoire, excepté pour les associations reconnues d'utilité publique.

Présidence					
	 Jean-Yves CHEMIN PRÉSIDENT				
Bureau	 Aimé MONTAL VICE-PRÉSIDENT				
	 Joëlle SÉRIGNAN VICE-PRÉSIDENTE		 Daniel VIDAL SECRÉTAIRE		
			 Jean-Jacques CRAY TRÉSORIER		 Bernard PINGON TRÉSORIER ADJOINT
Conseil d'administration	 Denis VOYANT				
	 Ewa MARTIN		 Daniel PIGEON		
			 Kamel BENBOUGUERRA		 Bruno DAL PALU


### ➤ Mouvements des administrateurs

Accueil et cooptation d'un nouvel administrateur, Jean-Yves CHEMIN  
 Démission du Conseil d'administration de Jean-Pierre Ledoux et Dominique Ribas.  
 Cooptation d'un nouvel administrateur, Kamel BENBOUGUERRA  
 Cooptation d'un nouvel administrateur : Bruno DAL PALU  
 Démission du président Aimé MONTAL  
**Élection du nouveau président, Jean-Yves CHEMIN**  
**Cooptation d'Aimé MONTAL au poste de Vice-président**

### ➤ Validations officielles

Bilans d'activité 2020 des structures  
 Projet de service de la Médiation familiale  
 Validation du Projet d'établissement du Moulin du Vaisseau en CA de septembre  
 Validation du projet d'établissement de la MECS la Verdière  
 Validation du projet de service du Placement familial spécialisé  
 Validation du projet de service du MJPM et de l'ensemble des outils loi 2002.2

## ➤ Élection du nouveau Président de l'ADVSEA – 17/12/2022



INFORMATION ADVSEA

---

**NOUVEAU  
PRÉSIDENT**

**ÉLECTION EN CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

---

DU 17/12/2021



La grandeur d'un métier est, avant tout, d'unir les hommes.

*Antoine de Saint-Exupéry*



### Aimé MONTAL

Administrateur depuis septembre 1982, il est élu Président en juin 1997. Après une longue carrière forte d'une implication évidente, notre Président passe le relai à M. CHEMIN certain de son engagement.

Le conseil d'administration du **vendredi 17 décembre 2021** a validé la candidature de **Jean-Yves CHEMIN** à la présidence de l'ADVSEA et **Aimé MONTAL**, a accepté la fonction de **vice-président**.



### Jean-Yves CHEMIN

Ingénieur INSA Lyon, retraité ayant exercé pour Eiffage Construction, il est membre du conseil d'administration depuis le 20 avril 2021.

Il fait part de sa détermination et assure de son engagement dans la durée.

## Dites-nous en plus M. CHEMIN...

### Pourquoi avoir candidaté à la présidence de l'ADVSEA ?

Après des études d'Ingénieur très théoriques, j'ai découvert l'aventure humaine du travail en entreprise de construction, sur les chantiers et dans les services généraux ; j'y ai partagé dans le Gard et le Vaucluse durant 40 ans la passion de construire avec mes équipes. Si je partage la fierté des ouvrages réalisés ou réhabilités, logements, écoles, hôpitaux... mes meilleurs souvenirs sont l'accueil, la formation et l'insertion de jeunes à travers les parcours d'apprentissage et de professionnalisation avec les CFA et les GEIQBTP 30 et 84 dans lesquels j'étais engagé.

Aussi, lorsqu'Aimé Montal m'a présenté l'Association et proposé de participer au conseil d'administration, je n'ai pas hésité à accepter de m'engager. J'ai découvert des membres actifs, impliqués et motivés pour l'avenir... de belles personnalités qui m'épauleront pour cette présidence.

### Quels sont vos projets pour l'Association ?

Avec moins d'un an de présence, ce serait présomptueux de présenter des projets arrêtés... je remercie Aimé Montal qui a accepté une vice-présidence active pour m'accompagner les prochains mois, nous travaillerons ensemble avec le conseil d'administration avec 3 priorités :






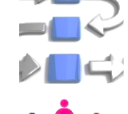


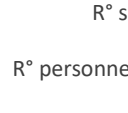

- La qualité des services apportés aux usagers, enfants, jeunes adultes et familles.
- Le management de notre organisation pour que nos professionnels travaillent sereinement en équipes avec confiance, autonomie et responsabilité.
- L'écoute et le dialogue en transparence avec nos partenaires, Département, Justice, élus locaux, pour faire évoluer et progresser notre Association.

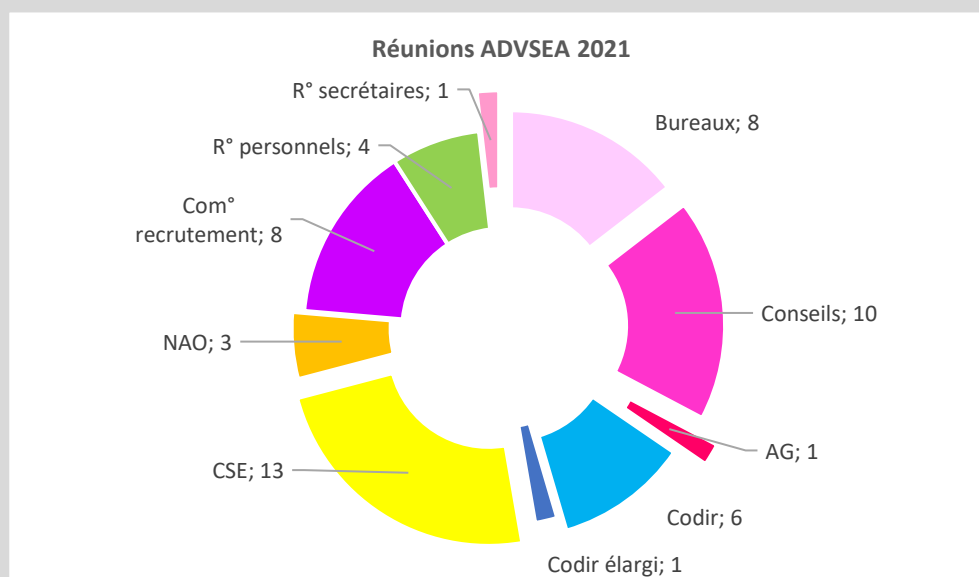
C'est un beau chantier qui démarre et que nous allons réaliser ensemble,

**Très bonne Année 2022 à vous tous !**

## II-1.2. LES INSTANCES DE TRAVAIL

En 2021, les instances de travail associatives réunissant un trop grand nombre de personnes ont été réduites du fait de la situation due à la crise sanitaire Covid-19 ; confinements, restrictions de nombres de personnes dans une même pièce, couvre-feu...

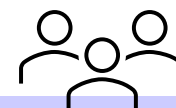
<b>Assemblée générale</b>		Réunion annuelle (validation rapport d'activité, financier, CAC, situations des administrateurs et approbation des cotisations)	1 réunion, composée des administrateurs, direction générale, directeurs et CSE cette année.
<b>Conseil d'administration</b>		Réunion souvent mensuelle, sur demande du président et/ou DG (validation, délibération, cooptation...) composée des administrateurs, CSE, Sièges et directeurs le cas échéant.	<b>10 réunions du Conseil d'administration en 2021</b>
<b>Bureaux</b>		En amont d'un CA quand dossier à étudier pour validation.	<b>8 réunions du Bureau</b> se sont tenues au siège en 2021.
<b>Codir</b>		Instance mensuelle avec ordre du jour et relevé de décisions transmis aux participants.	6 dont une en visio se sont tenues au siège de l'ADVSEA.
<b>Codir élargi</b>		Instance convoquée sur demande du DG réunissant les directeurs et les chefs de service.	1 courant 2021.
<b>CSE</b>		Réunion mensuelle, généralement le matin.	13, dont 1 extraordinaire.
<b>NAO</b>		Réunion de négociation entre les organismes syndicaux et l'employeur.	3 courant 2021.
<b>Commission recrutement</b>		Commission composée d'un groupe d'administrateur afin de procéder au recrutement de cadre de direction.	8 commissions recrutement en 2021, dont 3 finales pour les recrutements de directeurs de la Verdière, PSJ et DG
<b>Réunion des salariés</b>		Réunion de tous les salariés, exceptionnelle cette année, tenue afin de présenter le nouvel organigramme de début 2021.	4 réunions par groupe et pôle
<b>Réunion des secrétaires</b>		Réunion annuelle ou biennale, de toutes les secrétaires de direction et d'établissement.	1 réunion du fait de la crise sanitaire et des contraintes liées aux présences.



## II-1.3. LES RESSOURCES HUMAINES

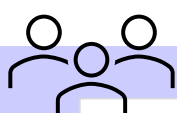
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions du CSE</li> <li>- Égalité professionnelle - présentation de l'index + suivi de l'accord d'entreprise</li> <li>- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)</li> <li>- Élections partielles du collège « cadre »</li> <li>- Changement organisme prévoyance CHORUM</li> <li>- Mise en place de la BDES - Volet social</li> <li>- Mise en place de la Charte informatique</li> <li>- Expertise SECAFI sur la politique sociale en entreprise</li> <li>- Recrutement aux différents postes de direction (DG + Directeurs PSJ + Verdière)</li> <li>- Suivi de l'évolution des mesures sanitaires liées au Covid</li> </ul>
---------------------	---

### ➤ Les effectifs

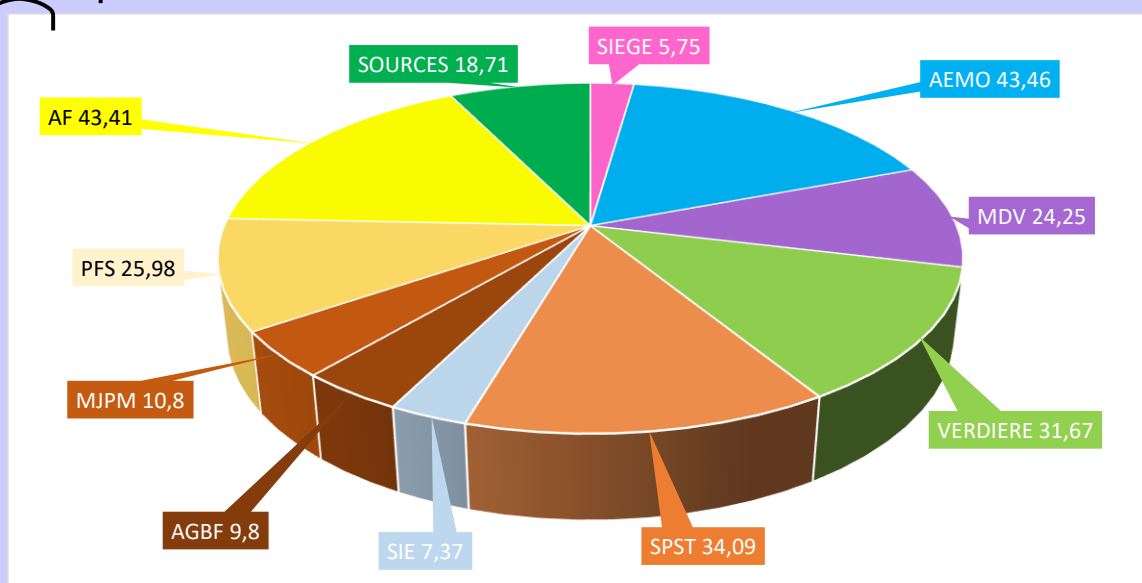


#### ENTRÉES ET SORTIES | CDI & CDD

		CDI			CDD	
SORTIS	ENTRES	AVENANT AUX CDI	AU 31/12		CONTRATS	CDD EN COURS AU 31/12
			ETP	SALARIÉS		
<b>35</b>	<b>56</b> (AF 3 % éducatif 30 %)	<b>120</b>	<b>262,56</b>	<b>275</b>	<b>546</b> (dont AF 3%)	<b>36</b>
<b>par rapport à 2020</b>						
	↗	↗	↗		↗	↗
<b>TOTAL EFFECTIF AU 31/12/2021 : 311 PERSONNES</b>						

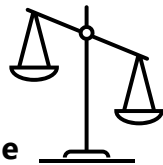
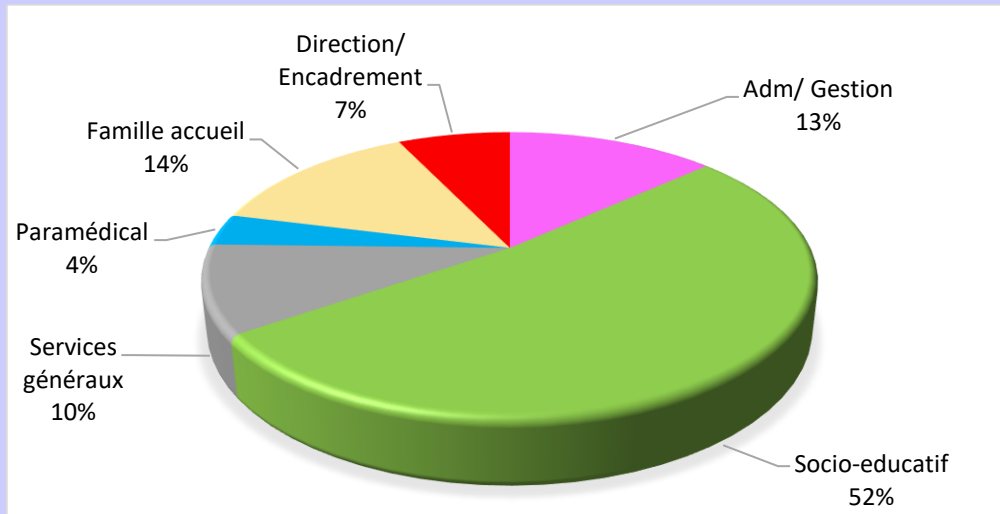


#### ETP MOYEN ANNUEL 2021 PAR STRUCTURE



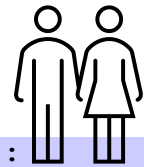


### CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

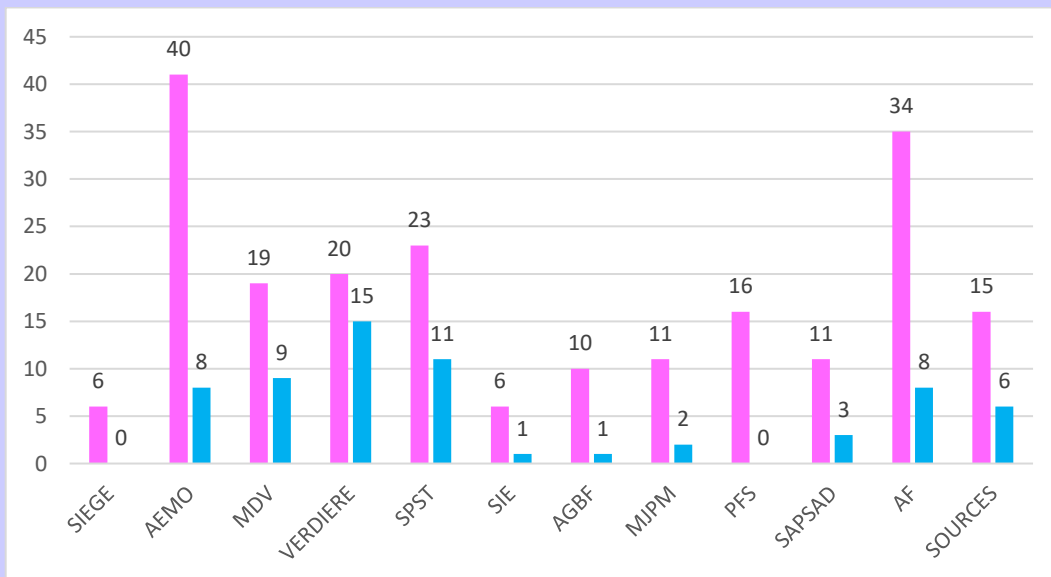


### ↗ Parité homme/femme

L'ADVSEA compte 77 % de femmes pour 23 % d'hommes.



### RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR STRUCTURE AU 31/12/2021 :

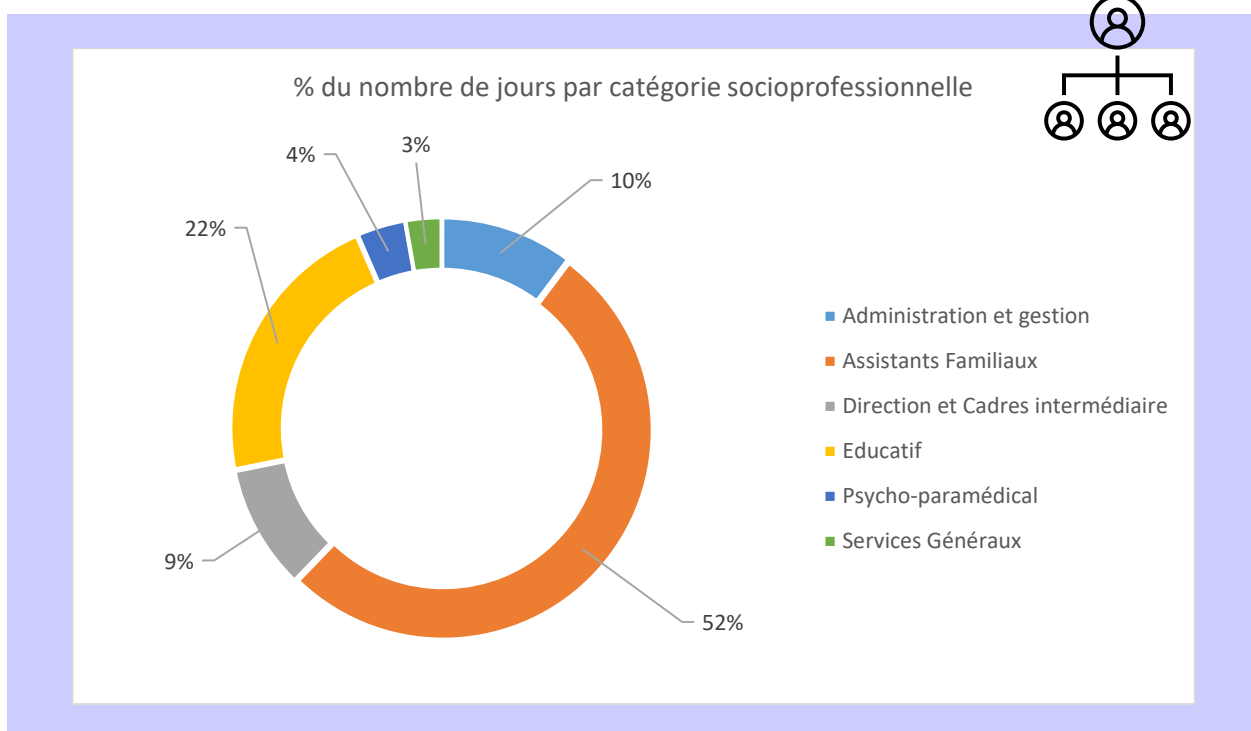
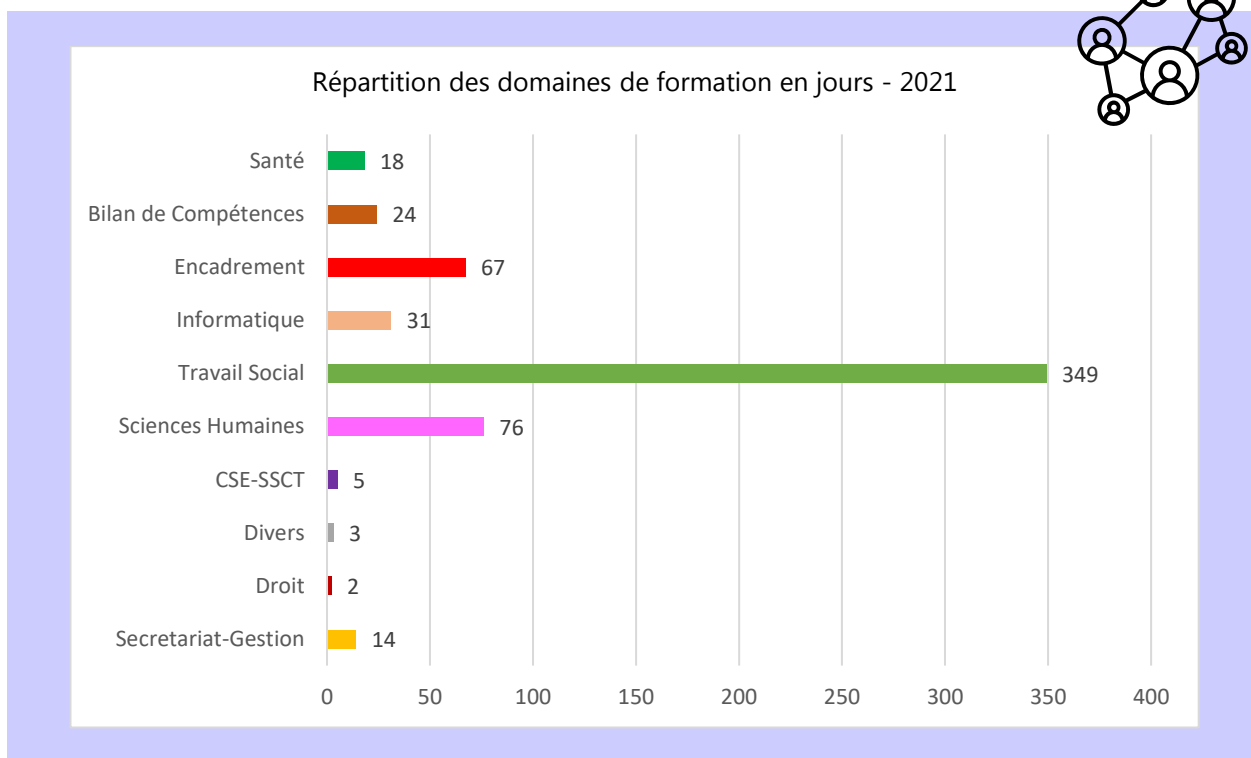
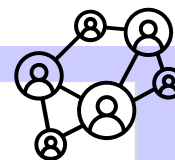
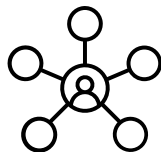


## ➤ La formation

**87 584,83 €** consacrés à la formation.

**4 006 heures**, soit **56 actions** :

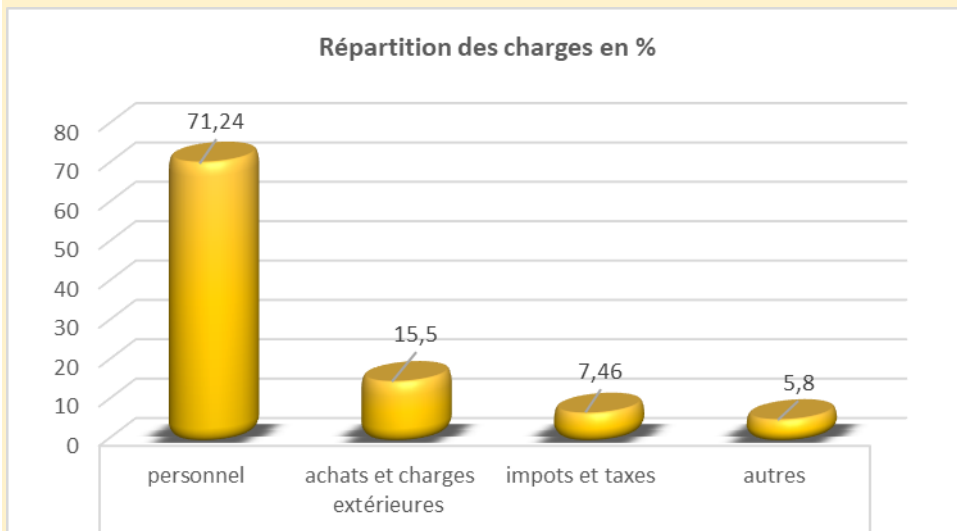
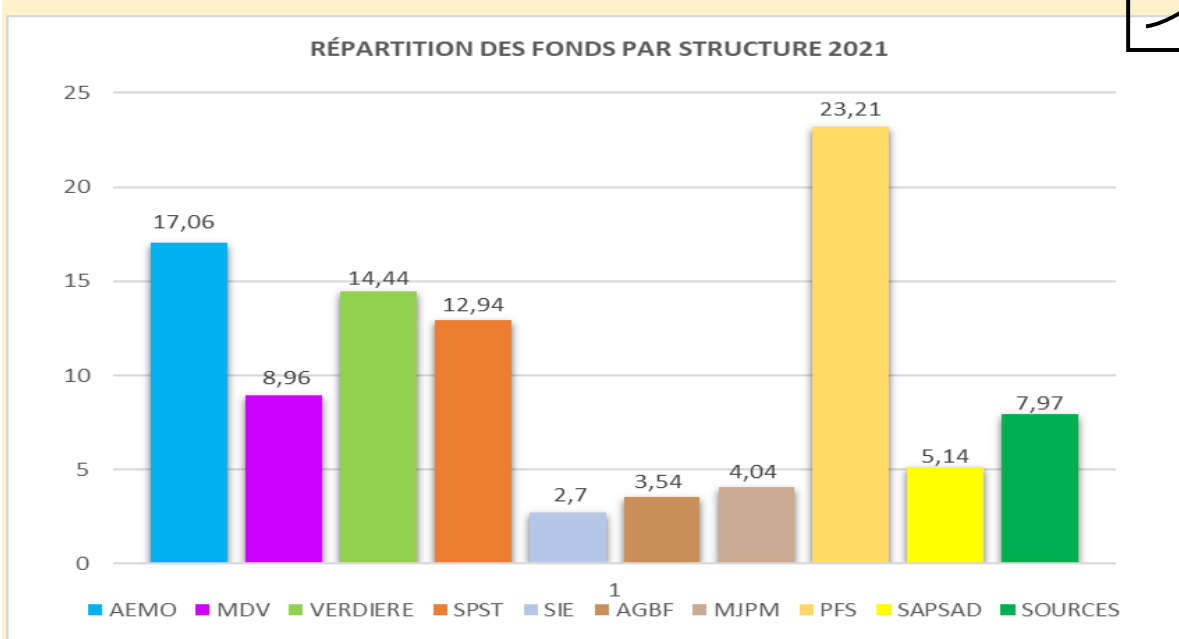
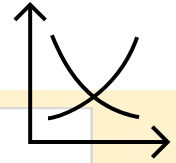
- **28 actions collectives** concernent **129 personnes**
- **28 actions individuelles**



## II-1.4. LA DIRECTION FINANCIÈRE

15 057 092 € représentent les produits d'exploitation alloués par nos principaux financeurs - Conseil départemental de Vaucluse, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDETS, CAF 84.

### ➤ La répartition des fonds par structure en %



### ➤ Activité financière annuelle et temps forts

Administration et finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes administratifs 2020, affectation des résultats 2020</li> <li>- Budgets prévisionnels 2022</li> <li>- Investissements 2022</li> <li>- Mise en place du FCTU</li> <li>- Formation sur mise en place ANC 2019</li> <li>- Déploiement informatique</li> <li>- Acquisition d'une maison à Carpentras pour le Sapsad</li> <li>- Expertise SECAFI sur la politique sociale en entreprise demandée par le CSE</li> </ul>
----------------------------	---



## II.2. PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 se fixera pour objectif de développer au sein de l'Association ses valeurs et son identité qui fait d'elle depuis 1936 une référence dans l'environnement départemental et social :



### Accompagnement éducatif

- Maintien de la qualité de l'accompagnement éducatif auprès des mineurs et des familles, tant au niveau des conditions d'accueil et des équipements qu'au niveau de l'encadrement, à partir du travail mené dans le cadre des évaluations internes, externes et de la réalisation des projets de service et d'établissement.
- Développement du travail partenarial au travers de la procédure inter-institutionnelle et la fluidité avec les services du département.
- Mise en place d'actions collectives par les structures, afin de développer des capacités différentes d'agir auprès des jeunes et de leurs familles.



### Développement de la fonction stratégique et de soutien du Siège à travers :

- Le pilotage des structures dans ses différentes composantes
- La réalisation de la phase 2 du projet Verdière (MECS)
- La recherche de nouveaux locaux pour les services dans le besoin et le travail de réflexion quant à l'utilisation des locaux de la MECS actuelle de la Verdière
- Un soutien au Service de Prévention Spécialisée territorialisée qui a vu la convention qui nous lie au Département prolongée jusqu'en Juin 2022
- Une continuité du dialogue social afin que nous puissions ensemble être dans une démarche constructive dans l'intérêt de tous
- Une amélioration de la communication au sein de l'ADVSEA mais aussi vers l'extérieur.
- Un soutien au profit des salariés de l'ADVSEA dans leur évolution professionnelle, salariale, et leur bien-être au travail.



### Mise en œuvre en conformité de la politique RH

- Face à la densification des obligations en droit social, afin d'accélérer et de sécuriser le traitement du champ RH, des gains de productivité et de qualité seront recherchés par la mise en place de process de traitement numérique.
- Un travail de fond va s'opérer au niveau de la conformité légale concernant la relation contractuelle de travail, en lien avec la question du temps de travail, afin d'intégrer toutes les obligations réglementaires ainsi que de s'adapter aux différentes particularités selon le type de structure et d'emploi.



### Développement des outils numériques

- Continuer à optimiser et sécuriser le travail des professionnels.



## III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES



### ➤ Les structures et leur activité en chiffres

### ➤ L'activité des structures présentée sous forme de fiches recensant :

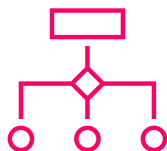
- l'identification du service ou établissement,
- sa structure architecturale,
- sa mission,
- les types de prises en charge,
- son objectif,
- son organigramme

### ➤ Dans un deuxième temps l'activité N-1, à savoir :

- les chiffres clés de l'année,
- les faits notables,
- les réalisations.

### ➤ Les perspectives

### ➤ Les « tranches de vies » ou activités en images dans les établissements le cas échéant



L'organigramme de la structure intègre la fiche afin d'avoir une lecture juridique, éducative et RH de chaque service et établissement.

### Nous présentons les structures par pôle :

- Pôle Socio-Judiciaire (SIE, AEMO, AGBF, MJPM),
- Pôle Soutien Familial (Placement familial spécialisé, Sapsad et VPT),
- Pôle Hébergement Collectif (MECS le Moulin du Vaisseau, MECS la Verdière, Foyer les Sources),
- Pôle Socio-Éducatif (Service de Prévention Spécialisée Territorialisée).

### III.1. LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES, SYNTHÈSE 2021



#### PHC - Pôle Hébergement Collectif

Direction  
Christian KOEHRLEN

##### MECS Le Moulin du Vaisseau



1750 la Venue de Mormoiron  
84380 MAZAN

Direction  
Chérif HARID

##### MECS La Verdière



641 ch. de la Verdière  
84140 MONTFAVET

Direction  
Noëlle SEGU

##### MECS Les Sources



86 avenue des Sources  
84000 AVIGNON



#### PSF – Pôle Soutien Familial

Direction  
Naïma ELHADOUCHI

##### Placement Familial



641 ch. de la Verdière  
Bât. de l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### SAPSAD



19 rue Gustave Flaubert  
84400 Carpentras

##### VPT



641 ch. de la Verdière  
Bât. de l'Orme  
84140 MONTFAVET



#### PSJ – Pôle Socio-Judiciaire

Direction  
Mohamed TOUALA

##### SIE



25 av. de la Trillade  
84000 AVIGNON

##### AEMO



641 ch. de la Verdière, Bât. l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### AGBF



641 ch. de la Verdière, l'Orme  
84140 MONTFAVET

##### MJPM



25 avenue de la Trillade  
84000 AVIGNON

#### PSE – Pôle Socio-Éducatif

Direction Jérôme CHASSAING/ ECR à compter de 2022

##### SPST



641 ch. de la Verdière  
84140 MONTFAVET



### ➤ Les dossiers des structures en 2021

Bilans d'activité 2020 des structures  
 Projet de service de la Médiation familiale  
 Ouverture du service de Médiation familiale  
 Projet d'établissement du Moulin du Vaisseau, CA sept.  
 Projet d'établissement de la Verdière, CA de nov.  
 Projet de service du Placement familial spécialisé, CA nov.  
 Réponse à un appel à projet SIE dans le cadre d'une augmentation de l'activité  
 Projet de service du MJPM et outils loi 2002.2, CA déc.

### ➤ Les mouvements du personnel de direction dans les structures en 2021

Départ de la directrice de la MECS la Verdière/ directrice opérationnelle/ directrice du Pôle soutien familial  
 Prise de fonction de la direction du Pôle soutien familial par Naima ELHADOUCHI  
 Départ à la retraite de la secrétaire de direction du service de Prévention spécialisée  
 Recrutement du directeur de la MECS la Verdière, C. HARID  
 Recrutement du directeur du Pôle socio-judicaire, M. TOUALA  
 Démission du directeur du service de Prévention spécialisée, effective au 14/02/2022

### ➤ Les rencontres en 2021

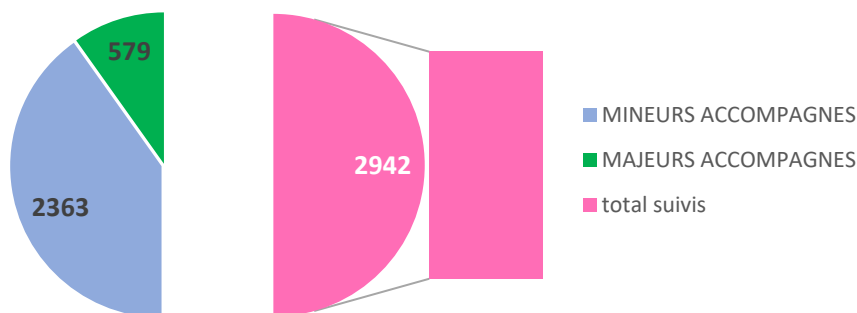
Accueil de Gautier ARNAUD-MELCHIORRE, étudiant en droit, missionné par le Secrétaire d'État, Adrien TAQUET, dans le cadre de la construction d'une charte de l'Enfance.  
 Invitation d'enfants du Moulin du Vaisseau à prendre la parole à Paris en présence de Gautier ARNAUD-MELCHIORRE et d'Adrien TAQUET.

### ➤ L'activité associative en chiffres en 2021



ETS & SCES	MINEURS ACCOMPAGNES			MAJEURS ACCOMPAGNES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
SIE	83	69	<b>152</b>			<b>0</b>
AEMO	515	667	<b>1182</b>			<b>0</b>
AGBF	222	213	<b>435</b>			<b>187</b>
SAPSAD	43	50	<b>93</b>			<b>0</b>
Placement Familial Spé.	30	37	<b>67</b>	6	3	<b>9</b>
MECS Moulin du Vaisseau	11	16	<b>27</b>			<b>0</b>
MECS la Verdière	20	26	<b>46</b>			<b>0</b>
Foyer les Sources	2	5	<b>7</b>	10	12	<b>22</b>
Prévention Spécialisée Terr.	92	160	<b>252</b>	94	123	<b>217</b>
MJPM			<b>0</b>	179	152	<b>331</b>
VPT	55	46	<b>101</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1075</b>	<b>1288</b>	<b>2363</b>	<b>289</b>	<b>290</b>	<b>579</b>

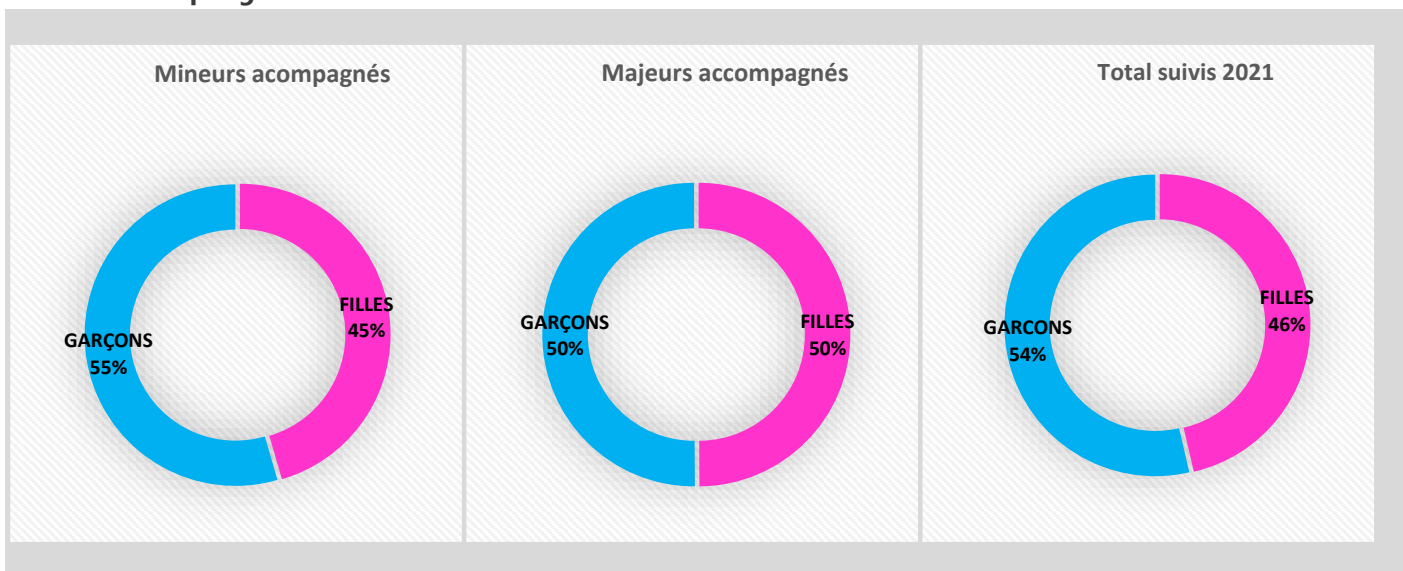
Nombre total de suivis en 2021





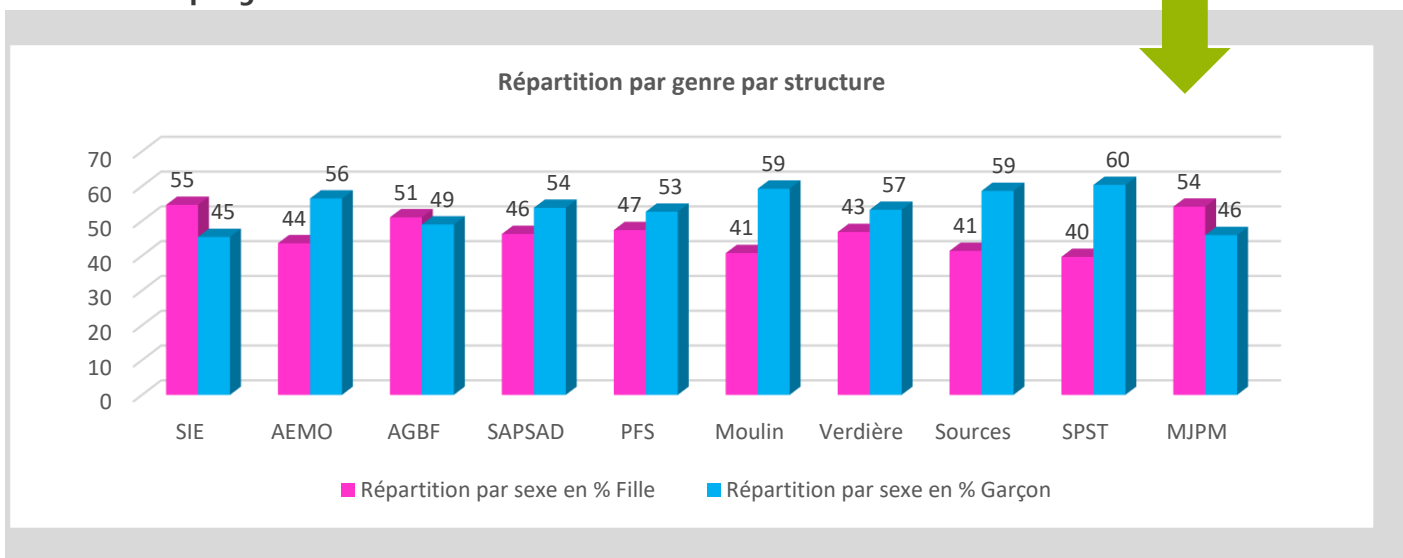
Des filles et des garçons !

### ➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures



Les 3 graphiques ci-dessus laissent apparaître un pourcentage supérieur de garçons mineurs accompagnés au cours de l'année 2021 et parfaitement égal quant aux majeurs. Sur l'ensemble des suivis, mineurs et majeurs, le pourcentage de garçons reste supérieur.

### ➤ Les suivis par genre sur l'ensemble des structures

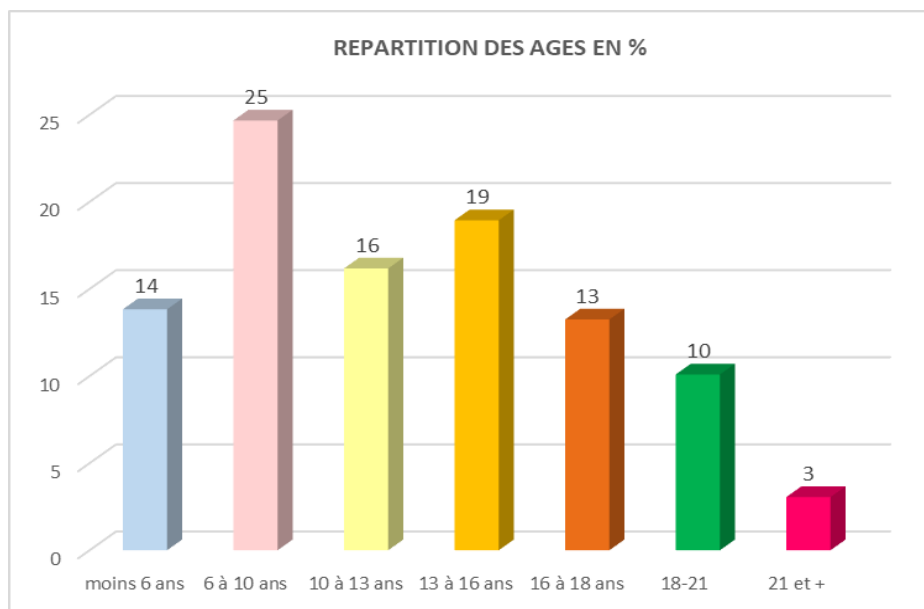


La répartition du genre par structure permet de constater que, si l'équilibre est parfaitement égal pour les majeurs sur l'ensemble des structures (graphique « Majeurs accompagnés » ci-dessus) cela vient du fait d'un plus grand nombre de suivis « femme » au MJPM, alors que les autres principales structures à accueillir des majeurs (Sources et SPST) suivent majoritairement des garçons.

Dans l'ensemble, hormis au SIE et très légèrement à l'AGBF), on constate un suivi de garçons supérieur à celui des filles, ce qui confirme les graphiques « Mineurs accompagnés » et « Total suivis » ci-dessus.



## Les âges

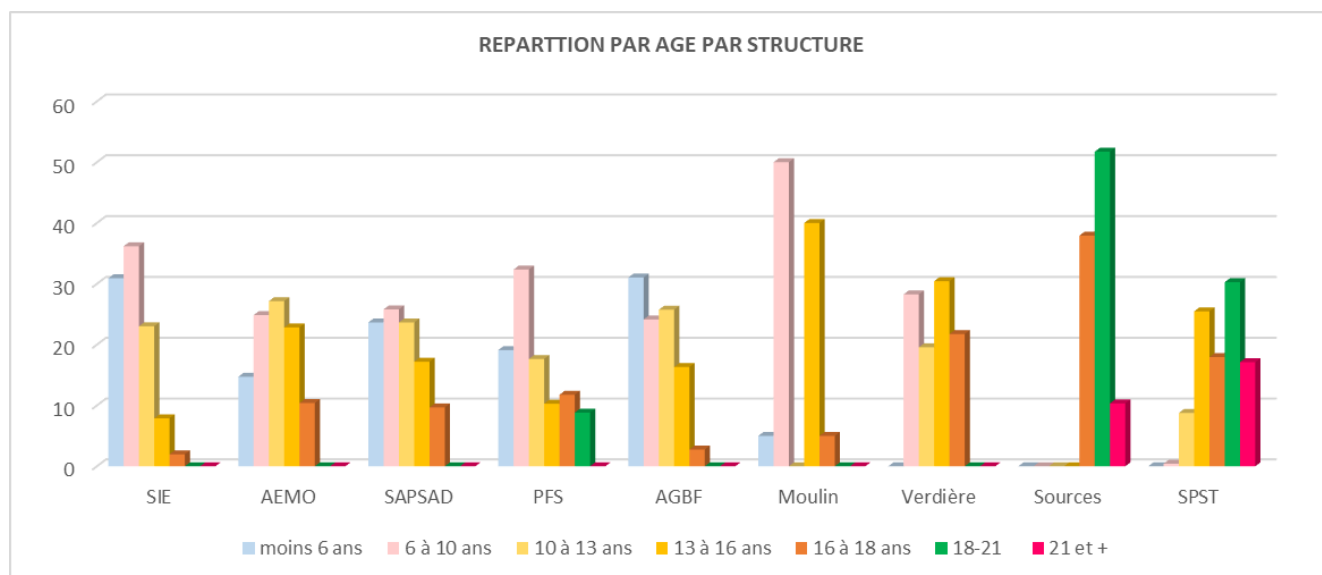


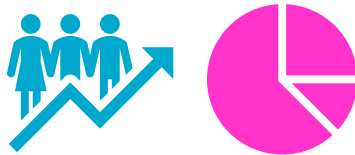
On constate un important, et majoritaire, pourcentage de la tranche des 6-10 ans (25 %), suivi des 13-16 ans (19%), l'enfance à l'adolescence.

La petite enfance (moins de 6 ans) et la « pré »majorité (16-18 ans), respectivement 14 et 13 %, représentent à eux deux quasiment le même pourcentage de suivis que la tranche des enfants de 6 à 10 ans.

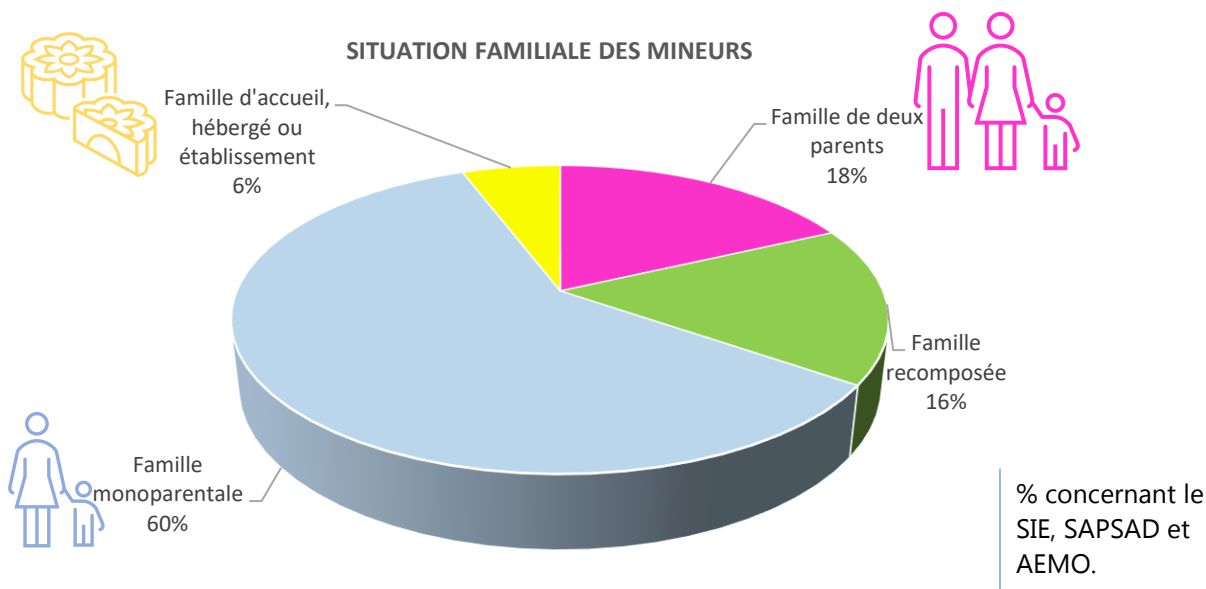
Les majeurs pour 13 % au total, représentent la tranche d'âge la plus faible en terme de nombre de suivis, ceci s'expliquant par le fait que seules les structures des Sources et Prévention, suivent des majeurs (hors MJPM non comptabilisé car exclusivement des majeurs, cf. page suivante). 2 accueils majeurs sont toutefois à noter au Placement familial.

Le graphique ci-dessous vient confirmer ces données.





## Les familles



### Dans quelle type de famille vivent les mineurs suivis ?

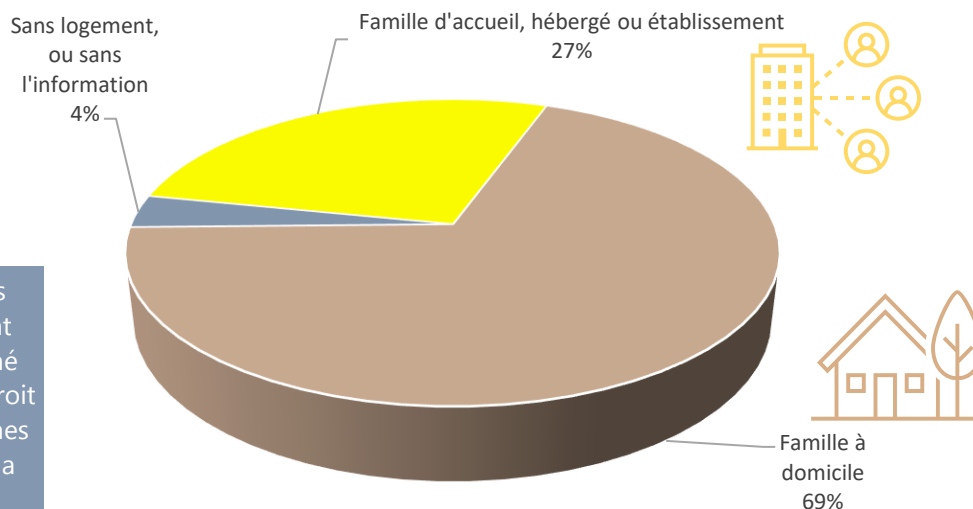
Nous pouvons constater à la lecture de ce graphique que les enfants vivent pour la grande majorité dans des familles monoparentales pour 60 % d'entre eux.

À parts quasi égales, les mineurs font partis de familles composées de deux parents ou recomposées (18 et 16 % respectivement).

6 % des suivis sont en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement.

### SITUATION DE LOGEMENT DES MAJEURS ET FAMILLES AGBF

% concernant le MJPM et l'AGBF.



les 4% concernent des familles sans logement ou qui n'ont pas donné l'information de l'endroit où elles vivent, certaines étant récalcitrantes à la mesure.

### Où vivent les familles et majeurs suivis par les services de MJPM et AGBF ?

Les majeurs suivis vivent principalement à leur domicile pour 69 %, contre 27 % en famille d'accueil, hébergés chez un tiers ou en établissement.

### III.2. SIE

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Justice

NOMBRE DE POSTES ETP | 5,15 → 6,37

MESURES | 86 MJIE – 125 mineurs (+30)

PUBLIC | 0-18 ans

Le service des Enquêtes Sociales a été créé en 1936, dès la création du « Comité de Défense et de Protection de l'Enfance en danger moral ».

Suite à la circulaire d'orientation relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 31 décembre 2010 dont l'objectif recherché est l'amélioration de la qualité des investigations dans l'intérêt des mineurs et de leurs familles au service de la qualité de la réponse de la justice des mineurs, la transformation du Service d'Enquêtes Sociales s'est avérée obligatoire.

L'Association s'est positionnée et a reçu un avis favorable de la DTPJJ suite à la commission du 04 juillet 2012. Le Service du SIE a été autorisé le 20 septembre 2012.

Pour les exercices 2019, 2020 et 2021 le SIE a bénéficié d'une autorisation exceptionnelle d'accroissement de sa capacité portée de 125 à 155 mineurs.

En 2021 le service a répondu à un appel à projet augmentant la capacité de mesures ; celui-ci a reçu une réponse favorable en janvier 2022, portant sa capacité à 175 mineurs de manière pérenne.

#### ➤ Structure architecturale



Le service occupe les locaux au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus. Cependant, ces locaux ne sont pas équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Nous partageons ces locaux avec le service MJPM.

#### ➤ Organigramme 2021

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | SIE  
Direction → PSJ

Secrétaire 0,63 → 0,78

Chef de service 0,50 → 0,62

Psychologue 1 → 1,24

Éducatif : 2,97 → 3,68

Autre : 0,05

### ➤ Mission et types de prises en charge

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).

Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

La démarche d'investigation peut être ordonnée par le magistrat en matière civile dans les dossiers d'Assistance Éducative.

Elle s'exerce dans un cadre contraint par la décision judiciaire. Elle est non susceptible d'appel.

Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».

Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.

La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, et aussi leurs potentialités.

### ➤ Objectif du service

- Évaluer la situation d'un mineur et à apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.
- Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.
- Travailler l'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Évaluer les compétences parentales et la capacité des parents à agir dans l'intérêt de leur enfant.
- Proposer, coconstruire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.
- Développer le partenariat auprès des magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.





### ➤ Chiffres clés 2021

MESURES EXERCÉES	93	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b> 31 % d'enfants de moins de 6 ans 36 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 24 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 8 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 2 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
MESURES ORDONNÉES	93	
MINEURS FAISANT L'OBJET	152	
Taux d'activité réel	98 %	
MESURES RÉALISÉES	93	
		<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b> 55 % de filles, 45 % de garçons
		<b>RÉPARTITION ENFANTS-</b> 90 % de 0 à 12 ans 10 % de 13 à 17 ans
<b>SITUATION DES MINEURS</b>	54 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 7 % des mineurs vivent au sein d'une famille d'accueil, chez un TDC ou en établissement 16 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents	
<b>L'ISSUE DE LA MJIE</b>	51 % AEMO, 49 % autre (déménagement, non-lieu, dessaisissement, maintien placement, visites médiatisées...), 15 % Placement (SAPSAD compris)	

### ➤ Réalisations 2021

Le service a vu sa capacité augmenter en juillet 2021 à la demande de la PJJ pour venir en soutien aux services de la PJJ : 30 jeunes supplémentaires ont été pris en charge de juillet 2021 à fin décembre 2021. Dans le même temps, nous avons répondu à un appel à projet pour porter notre capacité à 175 mineurs en 2022. Cette montée en charge qui n'avait pu être anticipée, a demandé aux professionnels une réorganisation du service. Nous avons recruté en CDD deux travailleurs sociaux successifs et une psychologue à 0,20 ETP en soutien à la psychologue du service.

La mise en place d'une régulation de l'activité sur la fin d'année 2021 afin de permettre une optimisation de la prise en charge des familles et **un lissage de l'activité** pour permettre aux salariés de tendre vers une régularité mensuelle.

### ➤ Enjeux et perspectives

- Continuer à développer le service selon les besoins du territoire, en lien avec les magistrats. Adaptation de l'organisation du service suite à l'augmentation de sa capacité et de son personnel.
- Renforcer les modalités de partenariat et d'articulation avec les acteurs de la PJJ et du Département intervenant en Protection de l'Enfance dans le cadre de la Procédure Interinstitutionnelle.
- Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe et réécriture du projet de service.
- Continuer le développement numérique : réflexion autour du télétravail, téléphone portable connecté...
- Recherche immobilière en vue du déménagement du service dans des locaux mieux adaptés à sa mission et à son évolution.

### III.3. AEMO

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental et PJJ

NOMBRE DE POSTES ETP | 41,55

CAPACITE | 756 MESURES

PUBLIC | 0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».

En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département. Aujourd'hui la cartographie est la suivante : l'antenne d'Avignon est à l'Orme ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées sur les lieux suivants : Orange, Carpentras et Cavailon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements sur l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

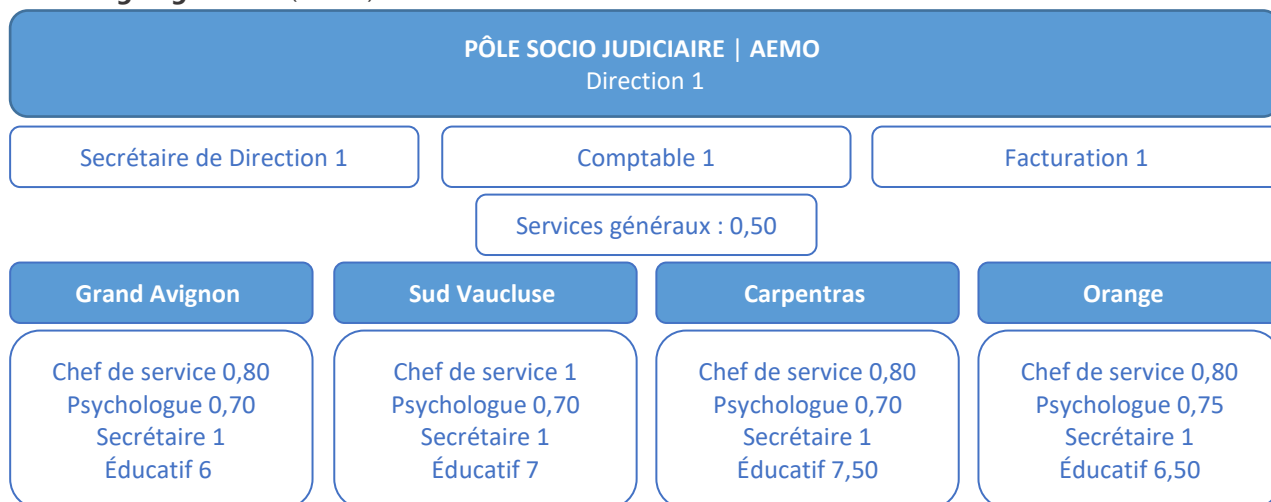


#### ➤ Structure architecturale

Le service d'AEMO se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

#### ➤ Organigramme (en ETP)



### ➤ Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.

Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

Le travailleur social travaille en interaction avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation aux besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.

La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

### ➤ Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :

- Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

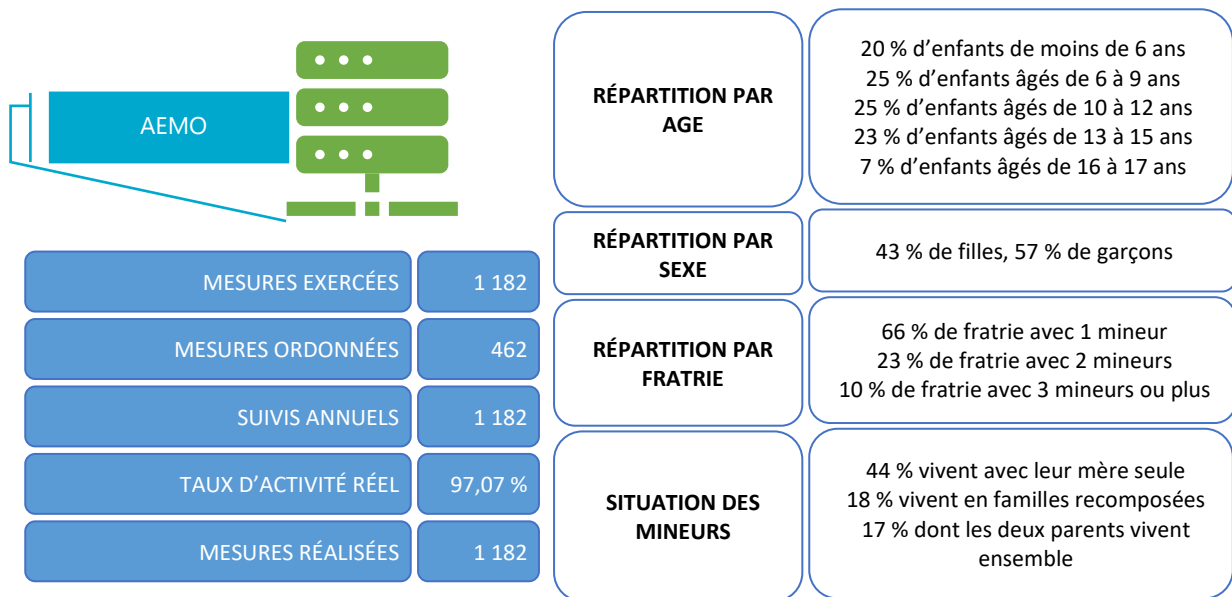
Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.

L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

## ➤ Chiffres clés 2021



## ➤ Réalisations 2021

La crise sanitaire a continué d'impacter le service sur plusieurs mois. Nous avons subi les confinements/déconfinements à répétition sans pour autant arrêter les visites à domicile même quand les travailleurs sociaux étaient en distanciel.

Lors du premier confinement, nous avons constaté des ressources importantes de la part des familles ce qui n'est plus du tout le cas en 2021, ce qui correspond à l'évolution nationale.

Les mouvements du personnel ainsi que les difficultés de recrutement ne nous ont pas permis, lors des six premiers mois, d'atteindre le nombre de journées fixés, en revanche, dès le mois de juillet, nous avons retrouvé le niveau standard de notre activité.

L'ensemble des journées réalisées représente 269 019 pour un prévisionnel de 267 852. Nous avons un taux de remplissage qui dépasse les 97,07 % et qui atteint 97,51 % soit 1 167 journées de plus.

L'année 2021 devait être consacrée à la finalisation du projet de service. Des groupes de travail ont été mis en place.

Le Pôle Socio-Judiciaire (PSJ) a vu l'arrivée d'un nouveau directeur en octobre.

## ➤ Enjeux et perspectives

Finalisation du projet de service au premier semestre 2022 par la validation du conseil d'administration.

Harmonisation des procédures d'accompagnement éducatives afin de créer une identité de service.

Mise en place d'un cahier des charges et renouvellement des intervenants de l'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP).

Développer le travail partenarial au travers de la procédure inter-institutionnelle et la fluidité avec les services du département en ce qui concerne l'activité réalisée mensuellement. Aussi en faisant participer les travailleurs sociaux à la formation ESOPPE sur l'évaluation du danger.

Réinstaurer un suivi mensuel de l'activité afin que chaque chef de service et chaque travailleur social ait conscience des objectifs chiffrés à réaliser.

Mettre en place des actions collectives afin de développer des capacités différentes d'agir auprès des jeunes et de leurs familles.

### III.4. AGBF

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | DDCS

NOMBRE DE POSTES ETP | 9,80

CAPACITE | 220 MESURES

PUBLIC | Familles

Par l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1970 l'autorisant sur l'ensemble des mesures enfants et adultes l'ADVSEA s'engage uniquement dans la conduite des mesures de tutelle aux prestations sociales enfants (délibération du CA le 06/07/1971 indiquant son refus de s'impliquer dans les mesures adultes pour la raison suivantes : « nos assistantes sociales n'ont pas les qualités de juristes requises pour s'occuper de la gestion des biens des incapables majeurs »).

#### ➤ Structure architecturale



Le service d'AGBF se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans le bâtiment de l'Orme.  
Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

#### ➤ Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE  
Direction Mohamed TOUALA  
AGBF

Secrétaire de Direction 0,50 etp

Chef de service 1 etp

Psychologue 0,10 etp

Assistants aux délégués 2,50 etp

Déléguées AGBF 5,60 etp

Agent d'entretien 0,10 etp

#### ➤ Mission et types de prises en charge

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 5 mars 2007, Art 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que « lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparaît pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (...) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales ».

Ainsi, ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.

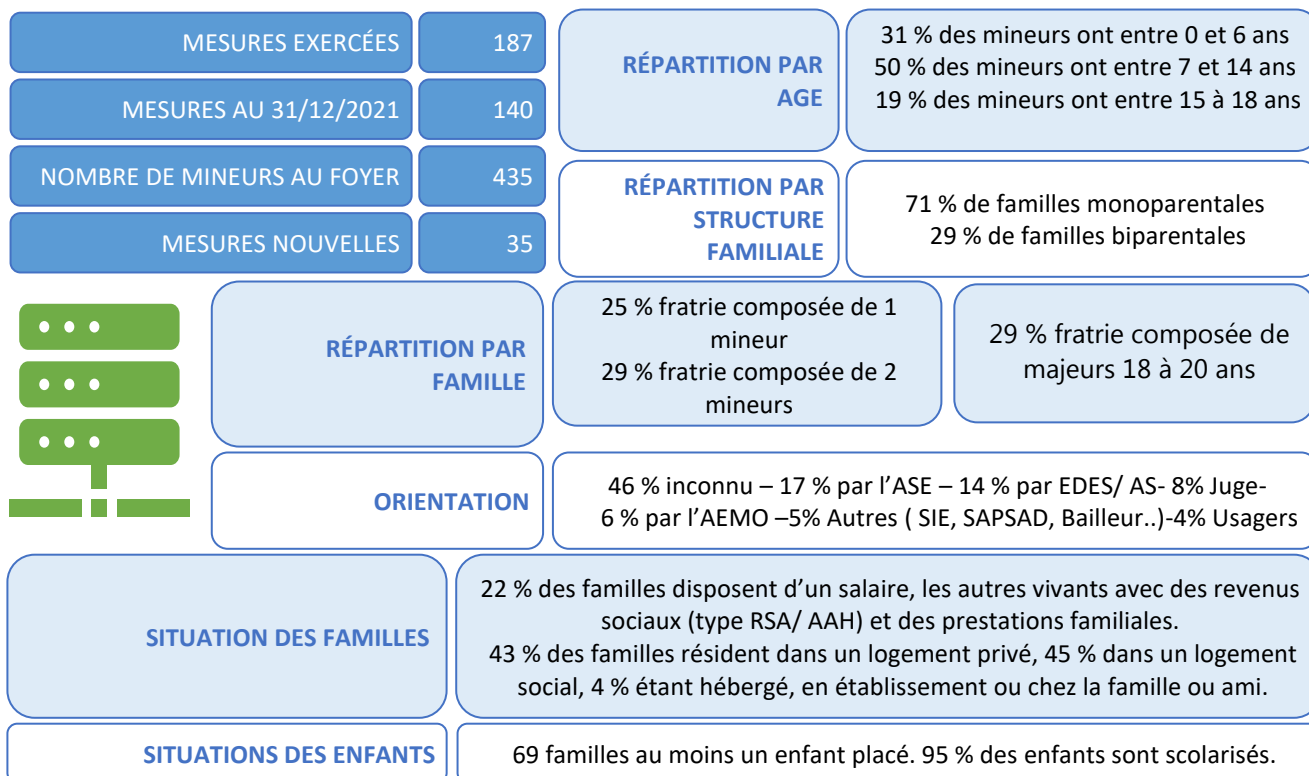
La particularité de l'AGBF tient au fait que **l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille** et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.

La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

#### ➤ Objectif du service

- Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Travailler l'action éducative à partir du domicile,
- Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,
- Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière, Développer les compétences parentales.

## Chiffres clés



## Réalisations 2021

Le nombre de mesures à l'année continuer de baisser depuis la fin d'année 2020. Nous finissons l'année avec un nombre de mesure en forte baisse : 140 mesures au 31/12/2021. Ceci s'explique par la baisse progressive des orientations de mesures depuis 2016, jumelé à une forte augmentation de fin mesures en 2020 et 2021.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les orientations de mesures, mais compliquant l'accompagnement de proximité et la collaboration avec certaines familles elle a un impact sur les fins de mesures.

Nous avons rejoint le groupe de travail régional en fin d'année 2019, avec qui nous avons continué à travailler pour la réalisation d'un colloque qui s'est déroulé en septembre 2021. Un prochain aura lieu en mars 2022.

Le développement et l'utilisation de l'outil numérique a pris une autre dimension dans l'accompagnement des familles. Sa pleine utilisation reste une priorité du service pour assurer une continuité de service de qualité.

L'évaluation interne s'est finalisée fin 2021, l'actualisation du projet de service doit s'effectuer en 2022.

## Enjeux et perspectives

- Développer l'activité avec le souci de faire évoluer la qualité de prestation du service.
- Continuer à communiquer sur la mesure AGBF, afin de permettre une meilleure visibilité de la mission accomplie par les déléguées aux prestations familiales.
- Développer le partenariat en interne et en externe afin d'apporter des réponses adaptées aux différents besoins des familles.
- Maintenir le développement des outils numériques : travail sur la gestion des informations.
- Développer une coordination technique auprès de l'équipe des déléguées.
- Améliorer l'utilisation de notre logiciel Proxima avec de nouvelles fonctionnalités.
- Travailler le projet de service en s'appuyant sur les recommandations de l'évaluation interne.

### III.5. MJPM

Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs

#### ➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION   DDETS	NOMBRE DE POSTES ETP 11,50
MESURES   330	PUBLIC   Majeurs

#### ➤ Structure architecturale



Le service occupe les locaux au 1<sup>er</sup> étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus.

Le 01/01/2009 le service de TPS devient le Service d'accompagnement éducatif dans la gestion des Prestations Sociales : SAEGPS, cette modification est enregistrée en préfecture le 09 juin 2009. Un passage en CROSM incluant un traité de fusion avec l'Association AT2A en 2010 valide les mesures MJPM, les autorisations de la DDCS à titre de régulation (fusion /absorption) feront suite le 23 décembre 2010.

#### ➤ Organigramme



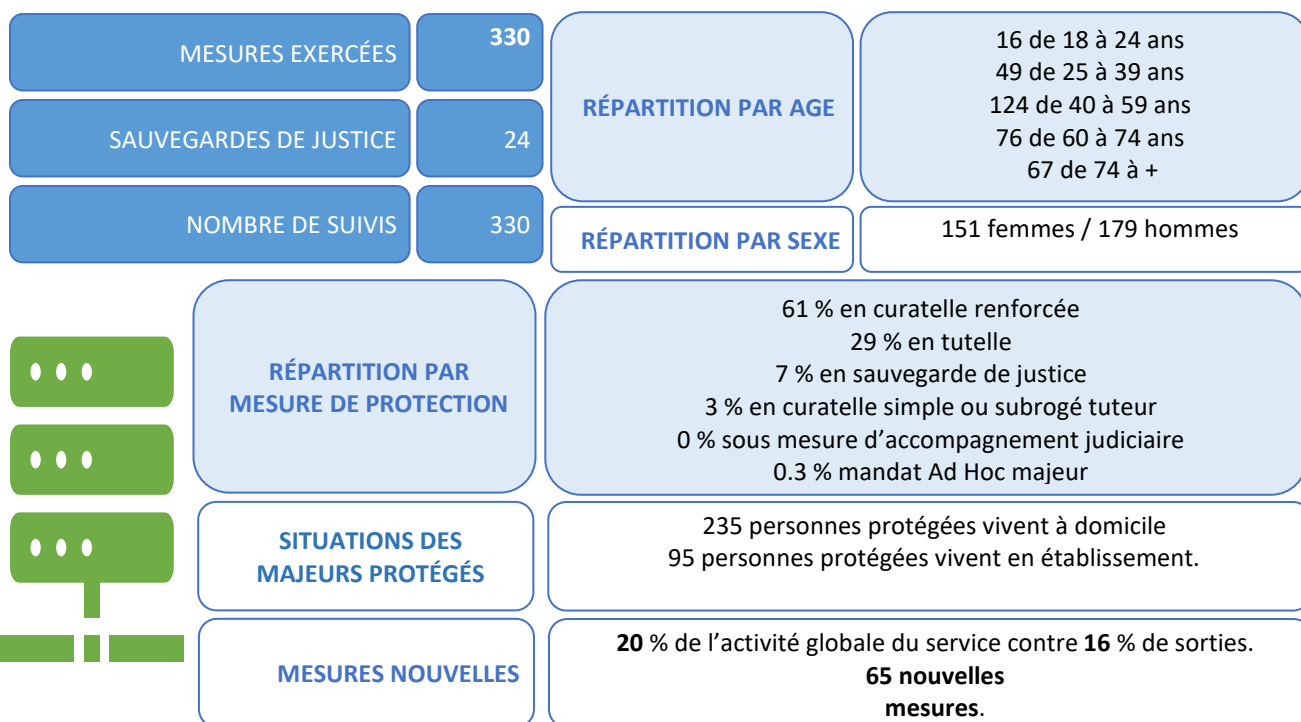
Le service doit assurer la protection des personnes et leurs intérêts patrimoniaux. Trois types de mesure de protection sont confiées à l'Association : Sauvegarde de justice avec mandat spécial, curatelle et tutelle. L'ADVSEA 84 est aussi désignée occasionnellement pour exercer des mesures ad hoc. Ces mesures ont pour but d'éviter un conflit d'intérêts entre le tuteur et la personne protégée.

L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel « la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens. Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité. Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie ».

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.

- Protéger la personne et ses biens dans le respect ses droits fondamentaux,
- Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
- Contribuer à réduire l'isolement social
- Développer le partenariat afin de permettre le recueil des informations nécessaires pour apprécier et comprendre le contexte global de la situation. Les relations partenariales garantissent la qualité du service rendu aux personnes protégées.

## ➤ Chiffres clés



## ➤ Réalisations 2021

- Augmentation de l'activité : lien avec les différents tribunaux du département, développement de notre partenariat au sein du département.
- Création des fiches de poste (mandataire, assistantes, agent d'accueil)
- Réactualisation des outils de la loi 2002
- Création d'une plaquette de présentation du service
- Finalisation du projet de service
- Amélioration de l'utilisation de notre logiciel Proxima avec de nouvelles fonctionnalités. (Mise en place des tâches groupées)
- Réorganisation des situations
- Développement de la coordination technique avec l'équipe via l'intervention de « GDP CONSEIL »
- Développement du télétravail en lien avec la crise sanitaire.
- Plusieurs procédures ont été mise en place.

## ➤ Enjeux et perspectives

Rapport de diligence à mettre en œuvre  
 Revue d'effectif biannuelle par la Cheffe de Service.  
 Mise en place d'un contrôle bancaire par la directrice financière  
 Continuer à développer le partenariat afin d'améliorer la prise en charge globale de nos majeurs : apporter des solutions adaptées, notamment auprès des personnes avec des troubles psychiques.  
 Continuer le travail sur les procédures, notamment budgétaire.  
 Continuer le développement numérique : mise en place de tablette, réflexion autour du télétravail...  
 Continuer l'amélioration des fonctionnalités du logiciel métier.



## III.6. PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

### ➤ Identification du service

<b>AUTORISATION/ HABILITATION</b>   Conseil départemental/ PJJ	<b>NOMBRE D'ETP</b>   12,43 + 45 AF
<b>CAPACITE</b>   65 places + 2 jeunes majeurs	<b>PUBLIC</b>   0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

Le service a déménagé ses locaux sur le site de Montfavet, dans le bâtiment de l'Orme depuis 2019. Les locaux sont neufs, offrent de nombreuses places de parking dans un cadre arboré.

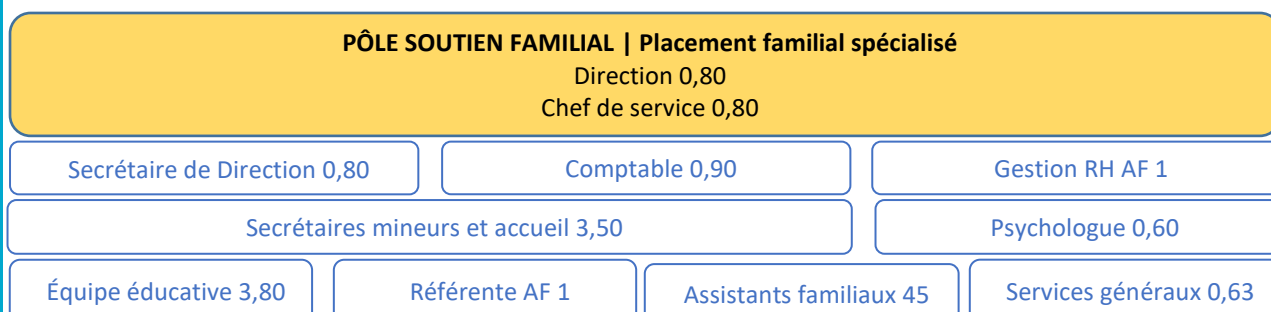
### ➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

### ➤ Organigramme



### ➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial

s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participer à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

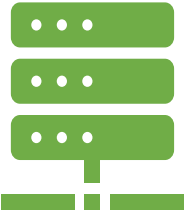
### ➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

### Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	<b>RÉPARTITION PAR AGE</b> → MOYENNE 11,47 ANS	26 % d'enfants de 0 à 6 ans 30 % d'enfants de 6 à 12 ans 44 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97%		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	<b>RÉPARTITION PAR SEXE</b>	47 % de filles, 53 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	24 098	<b>RECONNAISSANCE</b>	38 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	98,54	<b>ENFANTS SORTANTS</b>	11 enfants
	<b>ORIGINE GÉOGRAPHIQUE</b>	87 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	<b>RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX</b>	73 % JE du Comtat 17 % JE du Grand Avignon 4 % autres	

### Réalisations 2021

La finalisation du projet de service est une étape importante qui a marqué l'année.

L'organisation et la réorganisation hebdomadaire et parfois quasi quotidienne ont rythmé encore cette année, impactant la dynamique d'équipe (Covid-19).

La mise en place d'APP pour les assistants familiaux par groupe de 12 était essentielle dans le soutien et l'accompagnement de la prise en charge des enfants.

Un travail de partenariat avec la CPAM concernant les dossiers médicaux et visites médicales (mais aussi soutien et orientation d'enfants nécessitant des soins importants) a été fructueux, de même avec la MDPH et la CAF.

### Enjeux et perspectives

Un soutien et accompagnement soutenu et de proximité au profit des assistants familiaux sont mis en place par le référent professionnel spécifiquement et plus largement par l'équipe pluridisciplinaire.

La nécessité de faire tiers dans la relation de l'assistant familial avec l'enfant et sa famille, la charge émotionnelle de ce professionnel dans l'exercice de sa mission, une réactivité nécessaire implique un accompagnement spécifique afin de faire perdurer l'accueil et permettre à l'enfant de se construire.

Selon les besoins repérés, des réponses sont apportées tant au niveau individuel d'accompagnement sur les postures professionnelles, les difficultés familiales, relationnelles, qu'en terme de formation individuelle (60h, DEAF...) ou collective concernant l'évolution du public, le soutien à la parentalité, l'évolution de la fonction.

➤ Statistiques

PLACEMENT FAMILIAL

2021



LE TAUX D'OCCUPATION EST DE 98,54%



76 enfants ont été accueillis en 2021

dont 40 garçons et 36 filles

- 2 enfants 0-3 ans
- 10 enfants 3-6 ans
- 27 enfants 6-12 ans
- 27 enfants 12-18 ans
- 10 +de 18 ans



11 enfants ont quitté le placement familial orientés vers :

- ↳ 2 Retour en famille
- ↳ 1 SAPSAD
- ↳ 0 AEMO
- ↳ 1 Structures collectives (MECS, lieu de vie)
- ↳ 3 ASE - AED
- ↳ 4 Fin de contrat jeunes majeurs

13 admissions

- 2 enfants 0-3 ans
- 5 enfants 4-6 ans
- 4 enfants 7-12 ans
- 2 enfants 13-18 ans



Orientés par :

- ↳ 5 SAPSAD
- ↳ 2 AEMO
- ↳ 6 ASE



### III.7. SAPSAD

#### ➤ Identification du service

<b>AUTORISATION/ HABILITATION</b>   Conseil départemental	<b>NOMBRE D'ETP</b>   12,50 + 2,50 AF
<b>CAPACITE</b>   47 / 53 accueils   365 J	<b>PUBLIC</b>   0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée. Le Service sera autorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

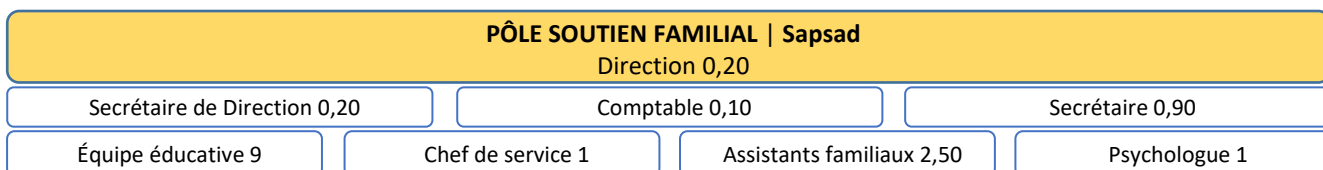
Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. En 2021 le service déménage au 19 rue Gustave Flaubert à Carpentras.

#### ➤ Structure architecturale



Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.

#### ➤ Organigramme



#### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

#### ➤ Objectif du service

**Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :**

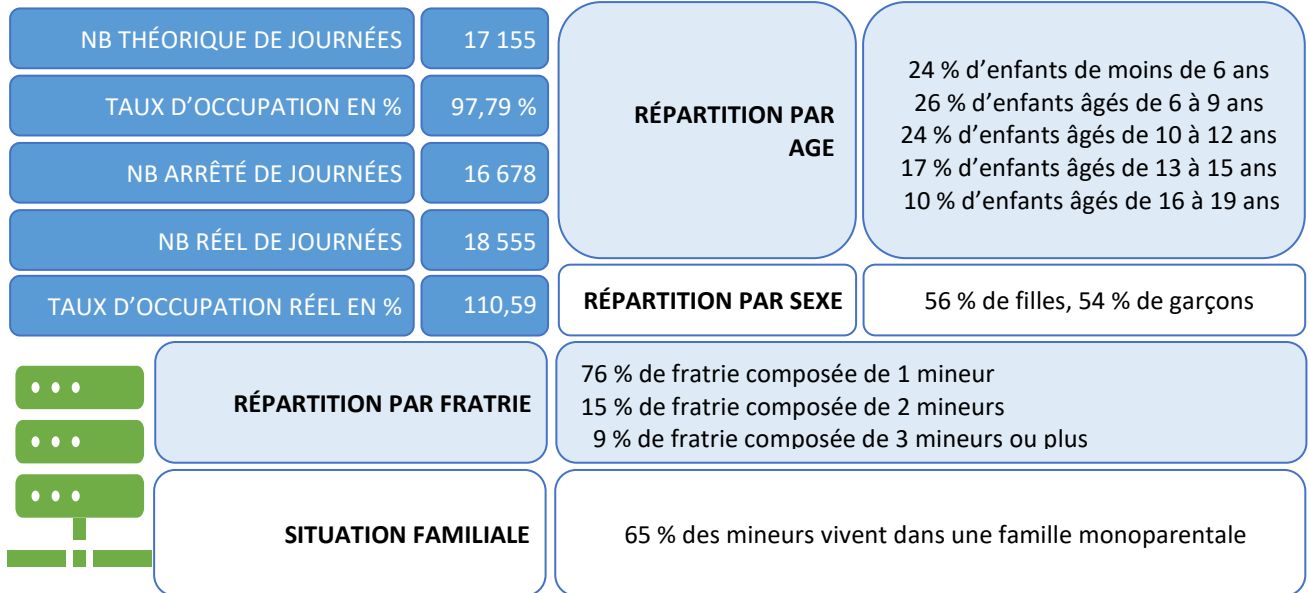
- **L'exercice** : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- **La pratique** : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- **L'expérience** : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule. Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

## ➤ Chiffres clés



## ➤ Réalisations 2021

- Une augmentation de 6 mesures et du territoire d'intervention (Orange)
- Achat d'une maison, emménagement et travaux pour adapter à l'intervention
- Début de l'évaluation interne
- Adaptation des horaires au besoin de l'intervention, ouverture en soirée et le samedi
- Mises en place d'actions collectives quasi hebdomadaires

## ➤ Enjeux et perspectives

Le projet de service doit être finalisé en 2022. Il permettra d'asseoir l'identité du service, la reconnaissance du dispositif et du mode d'intervention, de le faire connaître et reconnaître sur le territoire et le département.

Le maillage partenarial déjà bien existant pourra être formalisé par un partenariat conventionné.

L'évaluation externe qui débutera en fin d'année 2022 est programmée.

L'expression et la participation des familles doivent être formalisées (CVS).

## III.8. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS

### ➤ Identification

CONVENTION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 2,70

CAPACITE | nb d'heure conventionnel

PUBLIC | Familles

### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du Service VPT sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales du Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance.

Les visites en présence d'un tiers ont été définies et encadrées par la loi du 05 mars 2007, et ces dispositions ont été intégrées dans le code civil article 375-7.

Elles sont organisées à l'attention des parents pour lesquels l'exercice du droit de visite est aménagé et dont l'enfant est confié à un établissement ou à un service par le Juge des Enfants.

Le Service VPT est rattaché au Pôle Soutien Familial géré par l'ADVSEA association loi 1901.

#### Les types de prise en charge

Public concerné : sur décision du cadre territorial en charge de l'ASE ce dispositif est ouvert à toutes les familles pour lesquelles un magistrat de l'enfance du Vaucluse aura ordonné une visite en présence d'un tiers dont l'exercice est confié à l'ASE du Vaucluse.

L'objectif annuel conventionnel avec le Comtat se situe à 922 heures (mensuel 77 heures) tandis que l'objectif annuel conventionnel avec le territoire du Grand Avignon se situe à 716 heures (mensuel 60 heures).

Territoire concerné :

Les droits de visites de visite en présence d'un tiers organisés par l'ADVSEA concernent les familles relevant du territoire de Carpentras et du Grand Avignon.

### ➤ Axes de travail

Offrir aux parents et à leurs enfants un espace de rencontre et d'échange neutre et médiatisé par la présence d'un professionnel.

Le professionnel respectera le projet mis en place par l'ASE, à partir de l'ordonnance du Juge pour l'Enfant, de ce fait il est intégré pleinement comme acteur dans le dispositif de protection de l'enfance.

### ➤ Les objectifs :

- Sécurisation de l'enfant sur le plan physique mais aussi psychique
- Mise en œuvre d'un travail éducatif sur le lien parent-enfant, visant à accompagner la parentalité et l'évolution de la relation
- Évaluation de la relation enfant-parent
- Médiatisation de la relation en cas de crise et/ou de procédure pénale
- Médiatisation de la relation dans le cadre d'une reprise de contact après une longue séparation

### ➤ Les obligations :

- Le Service est tenu de transmettre après chaque séance une note synthétique ainsi qu'un rapport toutes les 4 séances à l'ASE sur le déroulement des visites médiatisées
- Le Service est tenu de remettre à chaque bénéficiaire un règlement de fonctionnement, un livret d'accueil, ainsi que la charte des droits des personnes accueillies

### ➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | VPT  
Direction PSF | Direction adjointe PSF

Équipe éducative 2,30

Secrétaire 0,40

### III.9. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

#### ➤ Identification de l'établissement

<b>AUTORISATION/ HABILITATION</b>   Conseil départemental	<b>NOMBRE D'ETP</b>   24.65
<b>CAPACITE</b>   20 places   290 J → 365 J	<b>PUBLIC</b>   4-18 ans

L'ouverture de la Maison a eu lieu le 15 octobre 1974.

La première convention date du 17 décembre 1974 avec le Conseil départemental, anciennement Conseil général, et autorisait l'accueil de 17 enfants de plus de 3 ans, de préférence des fratries au titre de la protection administrative ou judiciaire plus des placements directs PJJ.

L'habilitation PJJ s'est arrêtée en 2013 à ce moment, seul 6 enfants étaient confiés en placement direct par décision judiciaire.

Le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse autorise le fonctionnement de l'établissement pour 15 ans à compter du 04 janvier 2017, soit jusqu'en 2032.

Depuis cette année 2021, l'établissement est autorisé à fonctionner 365 jours par an et non plus 290 jours par an de manière historique.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement est installé dans une bâtisse, un ancien moulin, dont la construction date du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur un domaine 6 hectares un peu à l'extérieur du village de Mazan.

Transformée en maison particulière par les propriétaires successifs, cette demeure est une donation, à l'Association, du dernier propriétaire.

D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour rendre fonctionnels les locaux occupés par les enfants.

#### ➤ Organigramme





### ➤ Mission et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.

« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel.

L'établissement intervient au titre de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance.

Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.

L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'internat est la modalité particulière de prise en charge.

L'établissement est ouvert 365 jours depuis 2021 et dispose de 20 places en hébergement pour les enfants âgés de 4 à 18 ans.

### ➤ Objectif du service

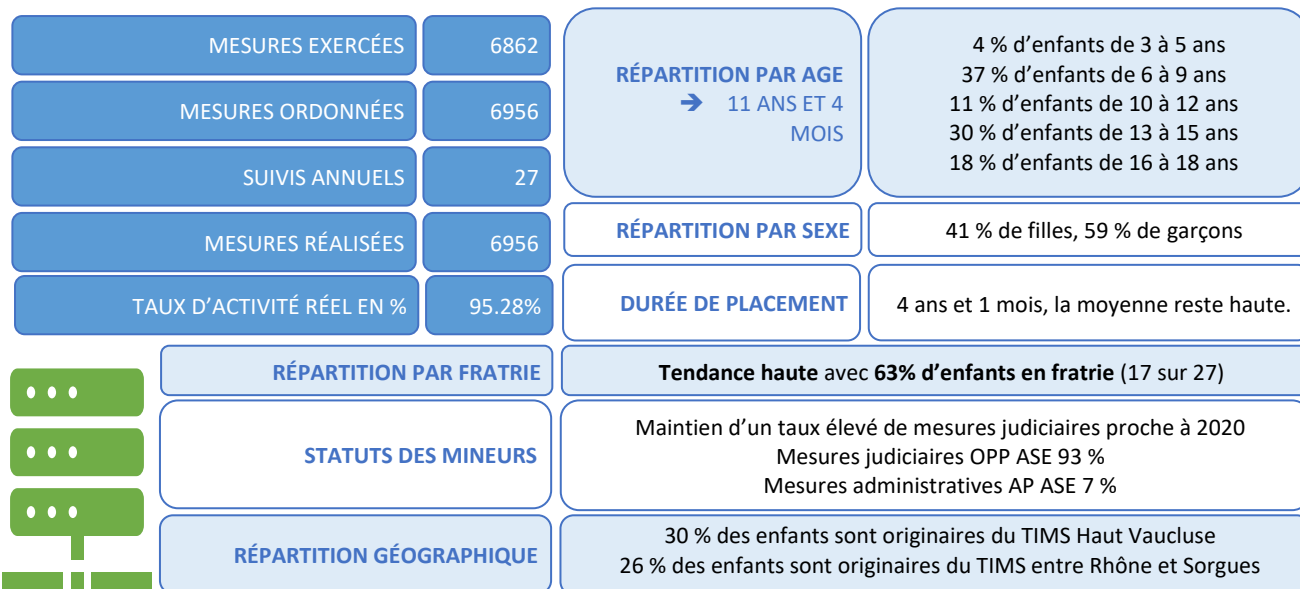
Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille.

La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.

Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :

- Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenant et protecteurs.
- Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
- Reconnaître l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
- Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

### ➤ Chiffres clés 2021



## ➤ Réalisations 2021

**Cette année 2021 a été une année de transition et de changement** avec une modification importante de notre activité : l'établissement a ouvert 365 jours par an et non plus 290 jours comme cela était le cas depuis la création.

**Cette évolution conforte notre capacité d'activité à 7 300 jours d'accueil pour 20 mineurs**, notons que le nombre d'enfants accueillis reste identique.

Le Conseil Départemental de Vaucluse, dans le cadre des autorisations budgétaires a financé cette augmentation de l'activité, principalement par la création de postes supplémentaires d'éducateurs et de surveillant de nuit.

Après une année 2020 durant laquelle l'établissement a connu une baisse exceptionnelle de son activité, nous constatons que nous retrouvons les taux d'occupations moyens des dernières années.

Le nombre d'enfants entrés et sortis reste encore élevé avec 27 enfant accueillis mais en baisse par rapport à l'année 2020.

**L'établissement s'est ainsi engagé dans une restructuration des équipes** et l'ensemble des organisations ont été revisitées. Des changements fondamentaux ont été réalisés, particulièrement sur les rythmes de travail des équipes éducatives.

**Parallèlement à cette ouverture nous avons déposé le projet d'établissement auprès du Conseil Départemental** validé par le Conseil d'Administration de l'Association. Ce document qui était en cours de rédaction depuis quelques années a été actualisé au regard de son nouveau fonctionnement.

Le projet d'établissement indique des chantiers à engager pour les 5 années à venir, le premier est la consolidation de notre fonctionnement à 365 jours. Nous avons mis en œuvre des temps spécifiques d'interventions éducatives les week-ends et les vacances scolaires particulièrement en relançant l'activité du potager.

Avec l'accueil des enfants très jeunes nous avons poursuivi le renforcement des temps d'encadrement en maintenant une présence éducative plus importante les matins.

**Nous avons assuré la continuité de l'activité durant l'épidémie de la COVID 19** qui a néanmoins impactée de manière importante nos organisations de travail en équipes et nos accompagnements éducatifs des enfants.

## ➤ Enjeux et perspectives

En 2021 nous continuons à connaître un renouvellement important des effectifs.

Nous avons constaté une augmentation de l'âge moyen des enfants du groupe des plus « grands », ce phénomène est lié « naturellement » à la durée des accueils des enfants mais aussi à l'âge d'arrivée sur ce groupe puisque 4 enfants avaient entre 13 et 15 ans en 2021. Certaines de nos pratiques au quotidien se sont adaptées à ce changement.

Nous pensons que l'accueil des enfants très jeunes reste une spécificité, cette dernière s'argumente au regard des particularités architecturales de l'établissement mais aussi à son implantation qui reste décalée des infrastructures permettant un réel accompagnement à la dimension pré professionnelle.

La complexité de l'articulation de l'accompagnement éducatif et de l'accompagnement thérapeutique reste encore cette année un enjeu majeur. Nous continuons de constater qu'une proportion importante d'enfants était porteur de souffrances psychiques majeures et développaient des symptômes inquiétants avec des capacités limitées par rapport aux enfants de leur âge : instabilité, angoisses, passage à l'acte violent, toute puissance par rapport aux adultes, refus ou impossibilité d'intégrer un cadre de vie de référence. Nous continuons de développer des liens avec les services thérapeutiques (CMPEA, ITEP, CMPP) mais ces derniers connaissent des moyens limités. L'articulation avec les services de l'ASE pour traiter de ces situations au cas par cas reste nécessaire pour ne pas mettre en péril l'ensemble des accueils à l'établissement.

L'établissement n'est pas épargné par la difficulté à réaliser des recrutements dans notre secteur. Cela est un problème structurel lié à un manque important d'attractivité. Si les niveaux de rémunérations peuvent être une raison, nous remarquons de plus un manque de valorisation, de reconnaissance pour ces métiers qui sont perçus avec une forte responsabilité et des capacités d'interventions limitées. Le sentiment de pouvoir « bien faire » son travail se dégrade et limite les engagements dans la profession.

Nous constatons des répercussions sur tous les professionnels de l'établissement puisque la vie en internat collectif peut produire des porosités. Il est nécessaire de prendre la mesure de ce phénomène, il en va de la réalisation de notre mission de protection de l'enfance.

➤ **Tranche de vie au Moulin du Vaisseau**

**Activités des Colibris lors du camp à Savines-le-Lac**



**Repas du groupe des Colibris**



**Les Avatars à Rustrel**



**Jouer pour un Superhéros « j'aime »**



**Une équipe pleine de vitalité**



**Le repas dehors c'est toujours agréable**

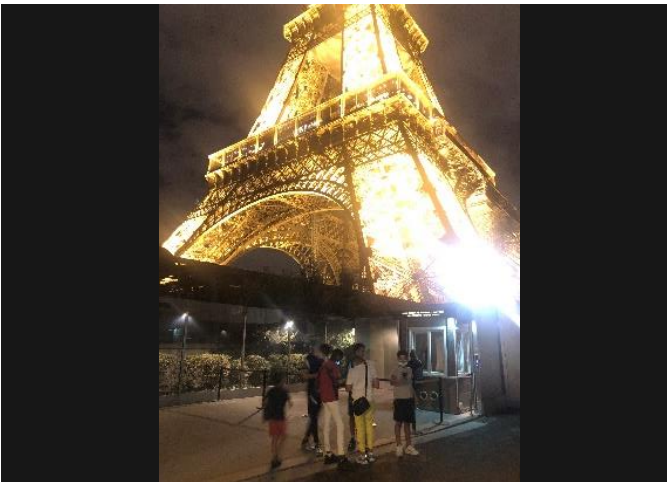


**Le voyage à Paris pour la rencontre au Ministère des Solidarité et de la Santé.  
Dans la salle de conférence**



Gautier ARNAUD MELCHIORRE et le Secrétaire d'État, Adrien TAQUET, entourant un jeune du Moulin du Vaisseau

**Paris et le métro**



## MECS LA VERDIÈRE

### Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 37.55

CAPACITE | 33 places (30 ASE dont 1 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J

PUBLIC | 8-18 ans

Ouverture en 1943 du Centre de l'Herbe appelé à l'époque « maison de correction » route de Marseille à Avignon.

En 1953 achat par l'Association de « La Sauvane », le lieu devient « un centre de redressement ». De 1959 à 1963 la Sauvane a une capacité d'accueil de 45 places.

L'Association bénéficiera en 1965 de subventions de l'État permettant la reconstruction et l'extension des locaux existants.

Le 2 juillet 1984 afin de soutenir l'évolution de l'établissement et de laisser de côté le souvenir de la maison de redressement il est proposé et accepté à l'AG de l'ADVSEA de changer le nom de l'établissement en « foyer de la Verdière ».

En 2011 le foyer devient la MECS La Verdière.

### Structure architecturale



La MECS est située dans une propriété à Montfavet dans un vaste parc boisé de six hectares.

Elle est composée d'un bâtiment principal et de 2 bâtiments annexes.

Un projet de reconstruction est en cours.

### Organigramme (en ETP)

#### PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | La Verdière

Direction 1

Secrétaire d'établissement 1

Comptable 1

Chef de service 1

Agent d'entretien : 1

Cuisinier/ cuisinière : 1

Coordinatrice : 1

Psychologue : 1

#### Groupe Phoenix

Éducateur spé. : 5  
Moniteur-éduc. : 1  
SNQ : 2  
Maitresse de M : 1

#### Groupe Atlas

Éducateur spé. : 4  
Moniteur-éduc. : 2  
SNQ : 2  
Maitresse de M : 1

#### Groupe Etoiles

Éducateur spé. : 6  
SNQ : 2  
Maitresse de M : 1

#### Dispositif la PASE

Éducateur spé. : 1  
Moniteur-éduc. : 1

### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.

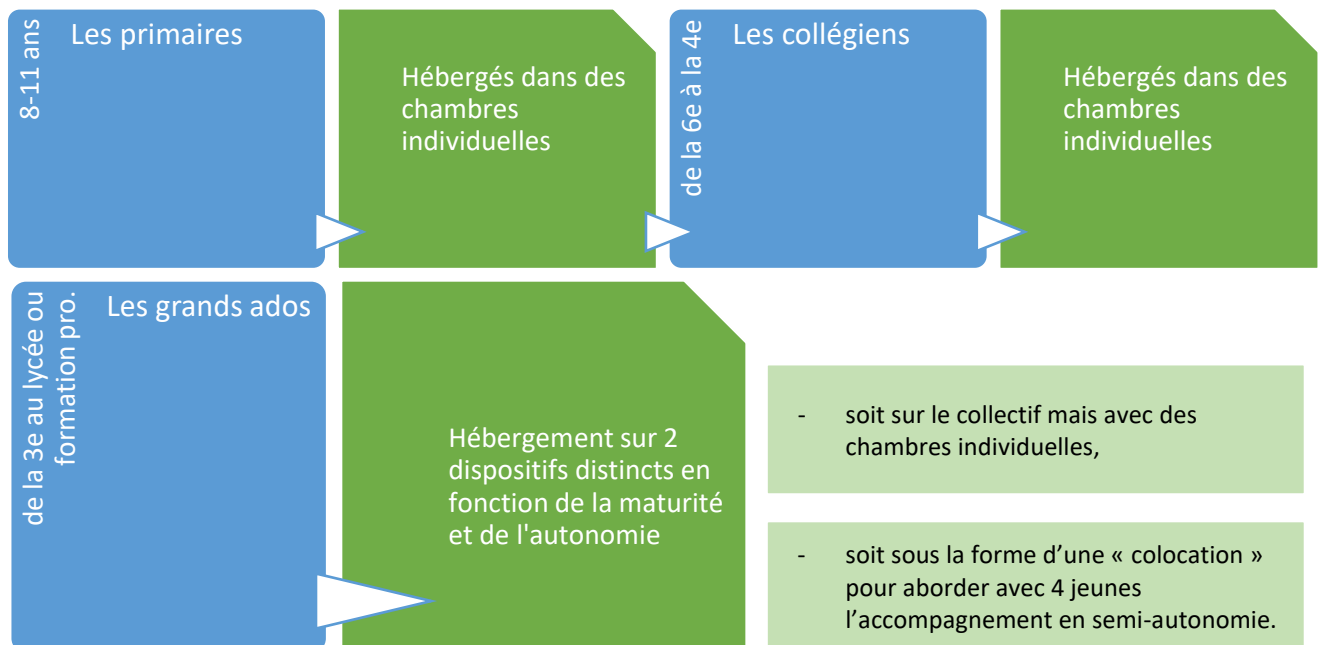
Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.

**Le type de prises en charge :** Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.

### ➤ Objectif du service


- **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
- **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
- **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.

L'organisation des groupes est « horizontale » et prévoit 3 tranches d'âge, en lien avec la scolarité :



Enfin, et parce que penser une meilleure réponse aux besoins des jeunes, c'est inévitablement réfléchir à leur prise en charge en journée, la modalité d'accueil en journée a continué à développer son activité de soutien éducatif.

## ➤ Chiffres clés

Nombre de journées prévues	10403	RÉPARTITION PAR AGE	39 % de 6 à 12 ans
Taux d'occupation arrêtés	95 %		31 % de 13 à 15 ans
Nombre de journées réalisées	10599	RÉPARTITION PAR SEXE	34 % de filles, 66 % de garçons
Taux d'occupation réel en %	96.79 %	DURÉE DE PLACEMENT	13 % moins de 6 mois
Écart entre prévisionnel et réalisé	+ 1.79 %		35 % de 1 mois à 1 an
			22 % de 1 à 2 ans
			30 % supérieure à 2 ans
		FLUX SUR L'ANNÉE	19 Entrées dont 14 garçons et 05 filles 17 Sorties dont 7 garçons et 10 filles

## ➤ Réalisations 2021

L'année 2021 a été dans une continuité de la crise sanitaire et une certaine difficulté à gérer un collectif pendant ce contexte.

Le départ de la directrice en juillet 2021 a été un moment délicat pour les professionnels de la Verdière et il a fallu être dans une continuité du travail engagé par les équipes autour du projet d'établissement, fil rouge de notre vision à moyen terme de notre engagement dans le travail social.

Toutefois des actions ont pu être menées auprès des enfants que nous accueillons, tant sur les projets personnalisés que sur des projets collectifs.

Des initiatives ont vu le jour avec l'exploitation de compétences transversales notamment en lien avec des recrutements de professionnels issus de l'éducation populaire. Des jeunes ont pu participer par exemple à des maraudes auprès de personnes sans domicile fixe et se sensibiliser sur des actions d'aide et de soutien.

Nous recevons de la part des services de l'aide sociale à l'enfance de plus en plus de sollicitation de jeune en situation d'urgence ou d'handicap, la direction de la Verdière s'inscrit dans l'évolution des besoins et réfléchit à de nouveaux modes d'accueil.

La priorité de notre action se trouve aussi dans la qualité de l'accueil des personnes accueillies et la mise en conformité du terrain de la Verdière au plan local d'urbanisme pour la construction de la nouvelle Verdière nous a permis de déposer un permis de construire et d'inscrire les équipes dans une nouvelle dynamique.

## ➤ Enjeux et perspectives

Dans les années à venir, la Mecs de la Verdière doit se montrer créative afin de répondre aux besoins de demain. Beaucoup de jeunes se retrouvent parfois sans issue car ils ne répondent pas forcément à ce que peut appeler « la norme », nous entendons souvent dire de la part de professionnels, c'est un profil ITEP et non MEC. Un des enjeux majeurs serait d'adapter nos établissements et faire preuve de souplesse intellectuelle pour accueillir l'autre, et ainsi dire accepter ses particularités, sa singularité.

Les perspectives de la maison d'enfants sont :

- la construction de la nouvelle Verdière,
- la réhabilitation de l'unité 3 en studio pour grand-enfant,
- la place de la Verdière sur le territoire,
- la réflexion partagée avec la Direction Enfance Famille quant au soutien à la parentalité, indispensable pour envisager le retour des enfants,
- la réflexion quant à la notion de parcours au sein même de la Maison d'Enfants.

Tous ces sujets ont pu être échangés en 2020 et devrons continuer à être mis au travail de façon collective si nous voulons maintenir l'établissement dans une dynamique réflexive et apprenante.

De plus, 2022 devrait enfin être l'année de début de construction de la nouvelle Maison d'Enfants.

### III.11. MECS LES SOURCES

#### ➤ Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION   Conseil départemental	NOMBRE D'ETP   18,44
PUBLIC   16-21 ans	CAPACITE   19 places   365 J
UNITÉ Hébergement Collectif   9	STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES   6
STUDIOS Hébergement Collectif   2	APPARTEMENT PARTAGÉ   2

En 1984 l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison située au 86 avenue des Sources à Avignon. En 1992, création officielle du foyer « les Sources » INSEE et 1<sup>ère</sup> habilitation PJJ du 18/11/91, avant la fermeture du CHAO en 2002.

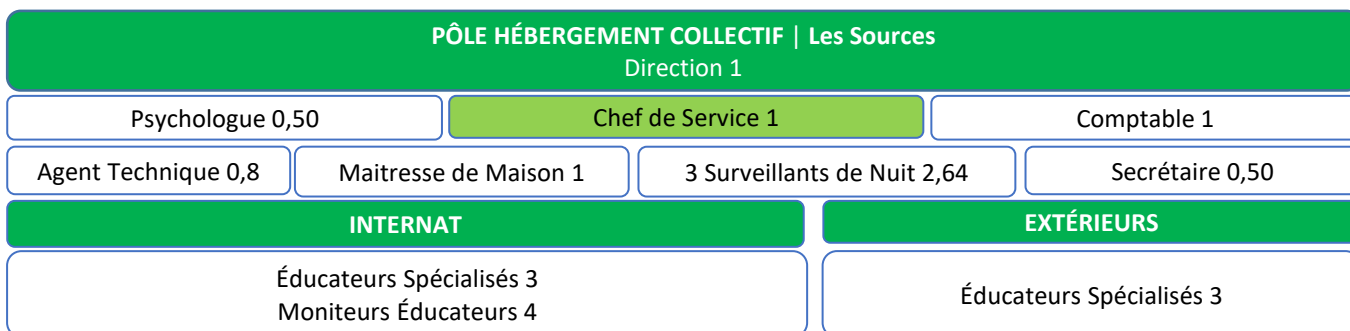
Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources. Celle-ci permet une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. À la suite, le foyer a mis fin à la location de 2 studios externes, afin que les jeunes concernés intègrent cette villa.

#### ➤ Structure architecturale



L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Depuis, de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

#### ➤ Organigramme



#### ➤ Mission et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance.

Elle accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil

Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code l'Action Sociale et des Familles.

#### ➤ Objectif du service

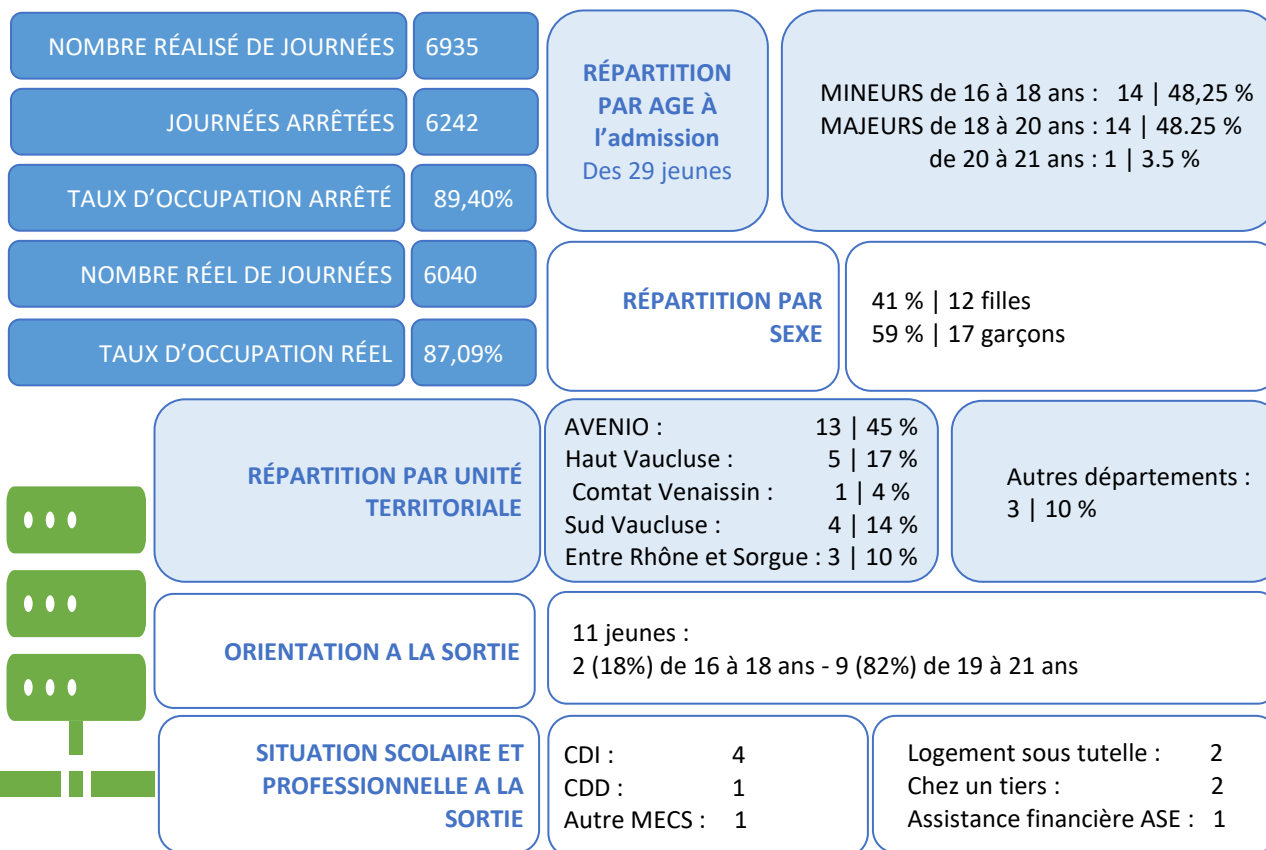
L'axe fondateur du Projet d'établissement est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale.

Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.

Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.



**➤ Chiffres clés**

**➤ Réalisations 2021**

Maintien du partenariat avec les acteurs de la santé tel le Planning Familial pour l'animation de l'atelier santé avec une bonne participation des jeunes qui pourront par la suite aller vers ces partenaires, seuls et en confiance.

En 2021 et pour 2022, sur proposition du Service Enfance Famille, une formation sur site avec l'Association ARPEJ a été mis en place. La porte d'entrée d'ARPEJ est la question de la santé (alimentation, sommeil, addictions) et repose sur le principe « d'aller vers ». Le suivi est assuré par un binôme formé d'un éducateur spécialisé et d'une psychologue qui vient conduire des actions de formation auprès de l'équipe éducative mais aussi des actions de sensibilisation auprès des jeunes. Cet accompagnement d'ARPEJ est fortement apprécié par l'équipe éducative car il vient répondre à un besoin de travailler sur les postures professionnelles, sur la nécessité d'acquérir des compétences psychosociales en matière d'accompagnement de jeunes consommateurs. Les informations transmises aux professionnels éducatifs sur des nouvelles pratiques ou substances psychoactives offrent une veille indispensable à leurs fonctions éducatives.

La rencontre avec les jeunes se fait de façon collective et conviviale, ils sont invités à aborder les sujets qui les intéressent ou les questionnent dans le cadre de leur santé. Les intervenants ont pour ce faire une « boîte à outils » à la fois ludique et adaptée. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les jeunes comme avec l'équipe éducative depuis.

Nous ne pouvons que constater la satisfaction des jeunes par leur présence et leur implication dans les échanges avec les intervenants.

Un atelier art thérapie a vu le jour, conduit par une éducatrice de l'établissement en formation d'art thérapeute, atelier fréquenté et apprécié de certains jeunes, qui au travers des créations manuelles éprouvent satisfactions personnelles. Ils se réalisent dans cet espace de création. Cet atelier est aussi un lien internat/extérieur.

Depuis quelques années, un espace jardinage permet de cultiver des légumes bio qui seront utilisés à bon escient. Les jeunes, et l'éducateur qui anime cet atelier, y ont construit une petite terrasse attenante avec du bois de récupération (Cf. photos en fin de document).

## ➤ Enjeux et perspectives

L'année 2021 continue de mettre en évidence la grande fragilité de nombreux jeunes majeurs puisque nombre d'entre eux ont dû être accueillis sur l'unité de vie collective comme le préconisaient les notes et les argumentaires de présentation des référents sociaux de l'ASE ou y être accueillis après un séjour en studio non satisfaisant et à risque pour le jeune.

Il y a eu peu de mouvements sur cet espace d'accueil en 2021, ce qui démontre un fort besoin d'étayage pour à terme appréhender convenablement les contraintes sociales. Nous notons que de plus en plus de jeunes ont besoin que l'encadrement vienne prendre part au suivi éducatif pour contenir les orientations de travail. L'équilibre pris en charge en internat et en studio est de plus en plus complexe du fait de la fragilité des profils de jeunes que nous accueillons. Il est de plus en plus difficile « d'alimenter » les studios vacants à partir de l'internat.

Le travail en MECS devient de plus en plus complexe par les résonnances des problématiques qui ne font pas toujours bon ménage.

L'articulation avec le secteur de pédopsychiatrie se complexifie d'années en années au vu de la pénurie de pédopsychiatres dans le service public.

Ainsi, accueillir des jeunes présentant des troubles sévères dans le cadre de la collectivité, sans réactivité du secteur cité, fragilise de fait l'accueil et la sécurité de l'ensemble des jeunes accueillis, tout comme cela met à mal la santé des professionnels dans ce contexte régulièrement électrique. La contenance éducative devient un thème de préoccupation car l'absentéisme record en 2021 pourrait continuer à s'aggraver sans possibilité de remplacer le personnel absent. L'internat et ses horaires, mais aussi le public accueilli, n'attirent plus vraiment les professionnels qui affichent clairement leurs réticences dans le cadre des entretiens d'embauche.

En 2021, une salariée absente plusieurs mois n'a pu être pleinement remplacée amenant l'encadrement à devoir composer avec les horaires, au risque de mettre à mal la planification nécessaire pour l'équilibre psychique des professionnels. « Comment s'occuper d'enfants en danger si les professionnels sont malmenés ? » ASH N° 3211.

Ainsi, les conditions sont à présent réunies pour détériorer les conditions d'accueil des MECS à savoir : les profils des jeunes qui se dégradent sévèrement, la contenance éducative qui se fragilise par absence de ressources extérieures en soutien éducatif, un personnel essentiellement féminin, le secteur pédopsychiatrique difficilement mobilisable, l'insistance en matière d'accueil d'adolescents difficiles. La procédure d'admission doit protéger la collectivité mais elle est de plus en plus interpellée par le service Enfance Famille qui voit en une place libre une admission à venir et pour ce faire le taux d'occupation de l'établissement est annuellement rediscuté par le service de tarification pour l'amener à la hausse.

La mise en place de la plateforme de gestion des orientations en accueil va-t-elle accentuer les difficultés citées du travail en MECS ?

Dans des fonctions d'encadrement en MECS, depuis plus de 20 ans, je ne peux que signifier mon inquiétude sur la sérénité nécessaire dans l'avenir de cet outil de travail pourtant indispensable et au service de la protection de l'enfance.

La plupart des accueils en studio permettent les apprentissages liés à l'autonomie et les sorties de ce dispositif sont souvent très satisfaisantes. Les jeunes accèdent au logement, ils ont pu travailler le budget et faire de l'épargne, quelques-uns ont obtenu le permis de conduire, acheté un véhicule.

Le foyer Les Sources avec son expérience en cet accompagnement permet de préparer au mieux leur sortie du dispositif de protection de l'enfance. Toutefois, comme évoqué en amont, l'équilibre internat et studios extérieurs en matière de taux d'occupation devient complexe et pourrait, si la situation persiste, mettre à mal l'équilibre organisationnel de l'établissement.

Nous sommes très satisfaits de constater que l'aide aux jeunes majeurs est une réalité persistante dans notre département. Comme chaque année certains d'entre eux bénéficieront de mesures complémentaires de protection à leurs départs de l'établissement. La sortie du dispositif de protection de l'enfance est une épreuve, une période à risque qui expose le jeune majeur à certaines fragilités, il est donc très important de bien la préparer. Les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département sont pleinement engagés et sont un réel soutien pour l'établissement.

## ➤ Activités et sorties

### ESPACE DE L'ATELIER CRÉATION

Depuis quelques années, nous poursuivons l'expérience d'un atelier de création. Cette année encore, nous nous sommes, plus particulièrement, orientés sur le travail de modelage. La rencontre avec la matière « terre », médium malléable par excellence, soutient l'imagination et la créativité des adolescents que nous accueillons : façonner, aplatir, creuser, gratter autant de signifiants qui poussent à l'exploration et aux sensations. Nous déconstruisons et nous rassemblons, des allers-retours entre pulsions et recentrage. C'est un moment de jeu avec la matière qui agit comme une véritable reconnexion à soi. En ce sens, ce médium opère un jeu de conscientisation sur les éprouvés corporels, sensitifs et affectifs. L'atelier permet un temps pour soi, un temps pour se relier à ses impressions, une mise en forme de son imaginaire et sa subjectivité. L'action de modelage apaise fortement, du fait de la maintenance et de la contenance qu'elle procure dans l'immédiateté. L'espace de l'atelier présente un bénéfice important pour les jeunes souvent pénalisés sur le plan de leurs sens et de leurs potentiels créatifs.

**Marion GALERAND**



### L'ATELIER CUISINE

Le personnel éducatif valorise la créativité, la communication, le développement de l'adolescent dans des activités. Il utilise l'activité dans un double objectif de socialisation et de médiation. Il répond à la nécessité de construire des liens et de renouer avec le plaisir de faire avec les autres. L'année 2021 a connu une forte adhésion à la cuisine asiatique.



**Florence ASENSI**

Atelier de confection de sushis 寿

司

De l'achat des matières premières à la dégustation en passant par la réalisation tous ensemble

**DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS**



**Nicolas FEVRE**



Repiquage des jeunes pousses de salades et mise en terre de plantes aromatiques

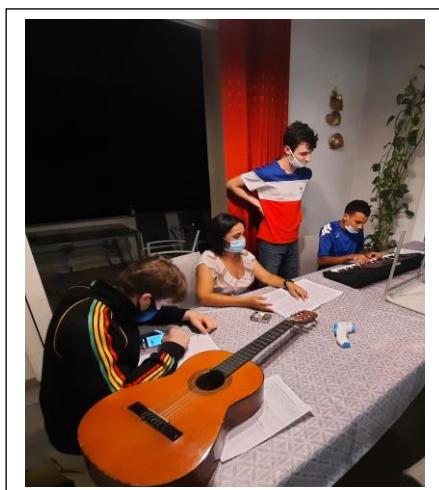
MECS Les Sources



Ponçage et entretien des bancs extérieurs



Création de l'espace détente extérieur pour les jeunes



**Soirée détente en musique**



**SORTIES**

**Au Colorado Provençal à Rustrel le 12 juillet 2021  
Puis baignade au plan d'eau de la Raille**



**A la forteresse  
de Mornas le 13 juin 2021**



**Simulateur de chute libre  
à Puiaut le 14 mars 2021**



**Paintball le 30 juillet 2021**

### III.12. SPST

#### ➤ Identification du service

<b>AUTORISATION</b>   Conseil départemental	<b>NOMBRE D'ETP</b>   32,75
<b>OUVERTURE</b>   continue	<b>PUBLIC</b> : Mineurs, jeunes majeurs, familles

Premier agrément préfectoral « Service de Prévention » le 18 mai 1973, mission de prévention socio-éducative dans le quartier de Monclar Sud plus une mission intervention auprès de la population gitane.

Le 05 avril 1984, loi sur la décentralisation et premier redéploiement sur le département, les missions s'élargissent sur le territoire.

En 1987-1988 le service s'installe sur le site de la Verdière.

En 1991 première convention avec le Conseil Général du Vaucluse, suivie du déploiement en 2002 lors duquel le service deviendra « Prévention spécialisée territorialisée », ce qui entrainera augmentation conséquente du personnel.

#### ➤ Structure architecturale

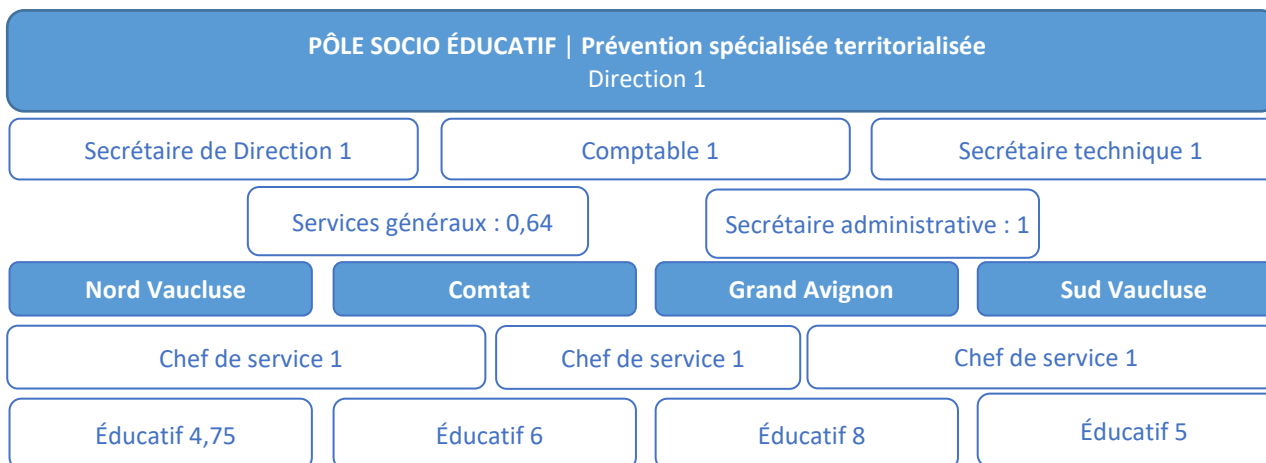


Le siège du service de Prévention est installé à Montfavet, sur le site de la Verdière, parc boisé de 6 hectares.

Il est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse dans 15 communes.

Des locaux sont implantés sur plusieurs territoires : Valréas, Bollène, Orange, Carpentras, Sorgues, Avignon, le Pontet, Cavaillon, Isle sur la Sorgue.

#### ➤ Organigramme (en ETP)



### ➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du service de prévention sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles et s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma départemental.

Le service exerce une mission éducative en direction des jeunes âgés de 11-24 ans, visant à « *Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, ..., prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles* ».

Le type d'accompagnement est, dans le cadre d'un mandat global territorial (conventionné par le CD84), une démarche éducative visant à « *aller vers* » les jeunes, sur leurs lieux de vie et à susciter leur adhésion à une offre d'accompagnement éducatif.

Les projets éducatifs s'exercent par la mise en synergie de quatre modes d'intervention en direction des jeunes :

- La présence sociale : travail de rue, permanences dans un local, chez des partenaires...
- Les accompagnements éducatifs individualisés
- Les actions collectives : chantiers éducatifs, actions d'utilité sociale, ateliers éducatifs, camps, sorties...
- Les actions partenariales de Développement Social Local : événements, manifestations locales

L'action éducative est à la fois individuelle et collective dans la mesure où elle mobilise le jeune mais aussi son entourage.

### ➤ Objectif du service

**Convention 2018-2020 (CD84/SPST art. 1-p2)**

**Prolongée du 1<sup>er</sup>/01/2021 au 30/06/2021 puis nouvelle convention du 01/07/2021 au 21/06/2022**

- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'inadaptation sociale dont les décrocheurs de l'ASE.

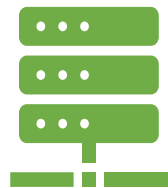
### ➤ Chiffres clés

ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS

479

ACTIONS COLLECTIVES

309



RÉPARTITION PAR SEXE

39 % de filles, 61 % de garçons

RÉPARTITION PAR AGE

1 % d'enfants de moins de 11 ans  
 8 % d'enfants âgés de 11 à 12 ans  
 25 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans  
 19 % de jeunes âgés de 16 à 17 ans  
 30 % de jeunes âgés de 18 à 21 ans  
 15 % de jeunes âgés de 22 à 24 ans  
 2 % de jeunes +25 ans (parents)

### ➤ Réalisations 2021

- Année d'expérimentation du logiciel TRAJECT, de manière opérationnelle dès le mois de mai. Aussi, il rend compte aujourd'hui d'une activité particulièrement développée qui nécessitera d'être éprouvée dans la durée, avec notamment des points d'améliorations à conduire pour le rendre plus intuitif et fluide dans les pratiques du Service.
- Le service s'est engagé dans une démarche de formation spécifique sur les PAEI. C'est une formation qui permet aux éducateurs de réfléchir et de penser collectivement à un outil simple et complet pour affiner la proposition d'accompagnement du jeune.
- Mise en place du Comité de pilotage du Projet de service avec déclinaison de groupes de travail / ateliers thématiques en vue du renouvellement de la Convention CD84/SPST
- Une gestion des ressources humaines, notamment des équipes éducatives, efficace avec l'ensemble des postes éducatifs pourvus en systématique, sur chaque territoire.

## IV- REMERCIEMENTS



« Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui ».

**Jean de La Bruyère**

« Ressentir de la gratitude et ne pas l'exprimer, c'est comme emballer un cadeau et ne pas le donner. ».

**William Arthur Ward**

« Pour connaître un homme voyez les moyens qu'il emploie, observez ce qu'il cherche, examinez ce en quoi il met son bonheur ».

**Confucius.**

« Le bonheur est la seule chose qui se multiplie quand on la partage »

**Albert Schweitzer**



### Nos directeurs :

« Je remercie très chaleureusement l'engagement de chacun des salariés du Placement Familial Spécialisé qui ont su faire face ensemble et avec professionnalisme à cette adaptation en continu. »

**Naïma ELHADOUCHI, directrice du pôle soutien familial**

« Comme en 2020, l'année 2021 me demandera d'écrire « C'est dans l'épreuve que les solidarités s'expriment, que la notion d'équipe excelle concrètement, cette équipe dans sa globalité, m'a soutenue encore en cette année 2021 bien particulière et je souhaite vivement la remercier. »

**Noëlle SEGU, directrice du foyer les Sources**

« À travers la rédaction de ce bilan annuel d'activité je souhaite valoriser ici les professionnels, quelle que soit leur place, qui, de par leur engagement sans faille ont permis à la Maison d'Enfants d'innover et de maintenir un accompagnement de qualité aux jeunes confiés.

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés pour le travail de qualité qu'ils ont pu fournir durant l'année 2021. »

**Chérif HARID, directeur de la MECS La Verdrière**

**MERCI À TOUTES LES ÉQUIPES, ADMINISTRATIVES, ÉDUCATIVES, SERVICES GÉNÉRAUX ET DE DIRECTION !**

« C'est impossible, dit la fierté. C'est risqué, dit l'expérience. C'est sans issue, dit la raison.  
Essayons, murmure le cœur ». **William Arthur Ward**





**L'ARBRE D'ES VALEURS**  
« Cultivons notre nature »

